

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 26^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 30 Octobre 1974.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5597).

Culture.

MM. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture ; Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture ; Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

Rappel au règlement : MM. Hamel, Berger, président de la commission des affaires culturelles.

MM. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

MM. Bourson, Marcus, Savary, Mesmin, Chambaz.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5617).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

CULTURE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la culture.

La parole est à M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes un homme heureux. Dans cette période de morosité, le fait mérite d'être souligné. Vous êtes sans doute le seul de vos collègues à qui la presse, dans sa majorité, tresse des couronnes et les hasards du calendrier ont voulu que votre budget soit examiné par l'Assemblée au moment où se déroule la manifestation qui vous a fait connaître et qui vous tient à cœur : le festival d'automne.

Certes, quelques mesures intelligentes, telle la réhabilitation des monuments postérieurs à 1815 ; un certain courage, qui s'est notamment manifesté à travers votre position sur la censure cinématographique, et beaucoup de faire-valoir ont pu donner le change, mais il n'apparaît pas au rapporteur spécial de la commission que ce soit le signe d'un véritable changement, pas plus d'ailleurs qu'à la commission elle-même, puisque, si celle-ci n'a pas cru bon de repousser le budget des affaires culturelles comme son rapporteur le lui recommandait, elle n'en a pas moins adopté son rapport et voté à l'unanimité les propositions qui lui étaient soumises.

Tout cela, en effet, ne saurait faire oublier que ce budget est tragiquement insuffisant, que l'élitisme reproché à votre prédécesseur demeure et que la culture risque plus que jamais d'être assimilée à un produit de consommation.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est insuffisant ; il n'est pas à la mesure de vos brillantes déclarations et moins encore — je le pense — de vos ambitions.

Il est vraisemblable que M. le ministre de l'économie et des finances se serait montré moins parcimonieux s'il avait été parlementaire en 1968. A cette époque, M. Valéry Giscard d'Estaing, rapporteur spécial du budget des affaires culturelles, écrivait dans son rapport : « Toute action entreprise en faveur de la culture, loin d'être passée au crible étroit des disponibilités financières, apparaîtra comme essentielle et digne d'intérêt à ceux qui, bien qu'étant comptable des ressources nationales, n'oublient jamais que les plus précieuses de ces ressources sont précisément celles de l'art et celles de l'esprit. »

M. Fourcade a sans doute peu médité cette phrase puisque votre budget s'élèvera à 1453 millions de francs contre 1335 millions en 1974, soit une augmentation de 8,8 p. 100, taux nettement inférieur à celui de l'augmentation de l'ensemble des dépenses de l'Etat, à peine supérieur à celui de la hausse des prix tel qu'il est évalué avec beaucoup d'optimisme par le ministre de l'économie et des finances.

Si ce budget ne peut en aucune façon assurer la conservation du patrimoine, il permet sans doute encore moins de préparer l'avenir.

Certes, en matière d'architecture, un effort important est consenti en faveur des monuments historiques et des palais nationaux — environ 19 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires. Mais l'opération des cent villes et des deux cents monuments, si elle accroît considérablement le patrimoine, ne s'accompagne pas des moyens qui permettraient à l'Etat de faire face à ses nouveaux engagements ; elle risque surtout d'accroître singulièrement les difficultés que rencontrent les villes dans leur dialogue avec les services des bâtiments de France.

Le dilemme « conservation ou aménagement » se posera avec plus d'acuité que jamais. Sans renforcement rapide et important des effectifs et revalorisation de la fonction assignée aux services des bâtiments de France, il est à craindre que la conservation du patrimoine ne se réduise de plus en plus à une série d'interdits que les services n'auront même pas les moyens de faire respecter.

Comme chaque année, la commission des finances s'est bien sûr interrogée sur le contenu du fameux chapitre 35-32, « Bâtiments civils, travaux d'entretien et de réparation ». Une fois encore, le rapporteur spécial estime qu'un partage plus net doit être établi entre les constructions qui relèvent de la responsabilité du secrétariat d'Etat à la culture et celles qui

doivent être à la charge de leur véritable utilisateur que je sache, le secrétariat d'Etat aux P.T.T. ne prend pas en charge les frais de téléphone des autres ministères. Cette comparaison n'est pas exagérée.

En ce qui concerne les archives, si l'ouverture de 11,6 millions de francs d'autorisations de programme permettra de financer fort heureusement la première tranche de la cité interministérielle de Fontainebleau, la chute brutale des autorisations de programme pour les archives départementales est préoccupante. Comment, dans ces conditions, peut-on espérer redonner vie, par l'introduction de techniques nouvelles — je songe à l'audiovisuel — aux services départementaux qui pourraient être de véritables centres d'animation culturelle ?

Pour ce qui est de l'inventaire général des fouilles et des antiquités, la pauvreté des crédits accordés — les autorisations de programme diminuent de 2,5 millions de francs — ne permettra guère de mettre à jour de nouvelles richesses. En tout cas, de tels crédits ne pourront accélérer la réalisation de l'inventaire général qui se poursuit avec une lenteur qu'on peut qualifier d'« antique ».

Voilà pour le passé. Mais votre budget ne prépare pas non plus l'avenir.

Il marque d'abord un coup d'arrêt dans la politique d'équipement puisque les dépenses prévues à ce titre tombent de 572 à 533 millions de francs, soit une baisse de 6,7 p. 100. N'y aura-t-il plus rien après l'opération du plateau Beaubourg ?

Mais, surtout, on cherche vainement dans le document budgétaire les moyens qui permettraient enfin une véritable découverte artistique en étendant à l'ensemble des établissements pré-élémentaires et élémentaires l'initiation à la musique, par exemple. L'article 30 du chapitre 66-20 ne prévoit que 15 millions de francs pour les enseignements artistiques, contre 14,5 millions l'année dernière, soit moins de 3,5 p. 100 d'augmentation. Il s'agit pourtant là de préalables à toute action culturelle.

Vous me direz peut-être qu'il reste le présent, que l'action culturelle demeure au centre de vos préoccupations. Certes ! Mais l'analyse du budget, comme celle de vos déclarations d'intentions, fait craindre que les reproches encourus par les précédents responsables de la politique culturelle française — parisianisme et élitisme — ne restent d'actualité. C'est vrai en matière de musique et de danse, ainsi qu'en matière de théâtre et de musées ; cela pourrait l'être, si l'on y prenait garde, pour le centre Beaubourg. C'est vrai aussi pour le fonds d'intervention culturelle — le F.I.C. Quant au cinéma, que nous n'avons pu examiner cette année avec tout le soin désiré, il encourt d'autres reproches.

Ces reproches valent aussi pour la musique et la danse. Je n'en donnerai qu'un exemple, car le temps ne me permet guère de me livrer à un examen approfondi de toutes les rubriques de votre budget.

Si l'on s'en tient à l'Opéra, qui est traditionnellement la partie prenante la plus importante du budget des affaires culturelles, en 1975 le volume des subventions prévues en faveur de la réunion des théâtres lyriques nationaux atteindra quelque 90 millions de francs. Ce chiffre est impressionnant lorsqu'on sait que l'Opéra n'a eu, au premier semestre de 1974, que 221 000 spectateurs ; mais nul n'ignore que, d'une façon générale, les spectateurs de l'Opéra sont souvent les mêmes et l'on s'aperçoit que finalement la subvention accordée pour chaque fauteuil rapporte davantage à son bénéficiaire que celui-ci ne dépense.

Un rapide calcul montre que l'abonnement maximum pour les soirées de gala correspondant à six représentations, coûte 1 200 francs. Or la subvention allouée par l'Etat à l'Opéra pour chaque fauteuil est de 300 francs environ. C'est dire que l'Etat donne, en quelque sorte, 1 800 francs à celui qui paie 1 200 francs pour assister à l'ensemble des soirées de gala de l'Opéra.

La politique de vedettes menée par l'actuelle direction et qui a incontestablement permis à l'Opéra de retrouver depuis deux ans un prestige international, au point d'être aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs, sinon le meilleur, pose tout de même des problèmes. L'appel systématique à des vedettes internationales bénéficiant de cachets exorbitants mérite réflexion. En contrepartie de ces charges très lourdes, vous proposez la diffusion par la télévision. C'est effectivement un moyen d'assurer une audience en rapport avec le coût des spectacles lyriques. Or, d'après les informations que la commission

a pu recueillir, il semble bien que les négociations entre la télévision et vos services se révélaient particulièrement laborieuses et risquent d'achopper sur des problèmes financiers.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pourrez faire part à l'Assemblée des dernières informations en la matière.

L'Opéra-studio a un rôle important, puisqu'il est chargé de la formation des artistes et du personnel administratif de l'art lyrique. Il éprouve, lui aussi, des difficultés, au plan financier certes mais aussi au plan du recrutement.

Un point d'interrogation demeure. Nous avons appris que l'Opéra-studio devait être transféré à Lyon. Or il ne semble pas que le budget retrace les modalités financières de ce transfert. Là encore, nous attendons de vous quelques éclaircissements.

En matière d'enseignement musical, préalable à l'action culturelle, ainsi d'ailleurs qu'à toute initiation artistique, les besoins restent immenses. Le rapporteur spécial est convaincu de la nécessité de mettre en place les moyens d'une initiation musicale étendue à tous les établissements, comme je le rappelais tout à l'heure. Les mêmes observations valent aussi pour le dessin.

Parisianisme et élitisme aussi en matière de théâtre. Bien que vous mettiez l'accent cette année, à juste titre, sur la décentralisation dramatique, l'examen du budget fait apparaître que finalement l'augmentation des crédits de fonctionnement des théâtres parisiens est supérieure en pourcentage à celle dont bénéficiera la décentralisation théâtrale.

Un amendement a d'ailleurs été adopté par la commission des finances à propos de la Comédie-Française, qui fera l'objet d'une discussion plus approfondie le moment venu. Je précise tout ce suite que cet amendement n'est pas dirigé contre la Comédie-Française mais a pour objet de mettre davantage la ville de Paris en face de ses responsabilités, puisqu'il paraît bien — tel a d'ailleurs été l'avis à peu près unanime de la commission des finances — que Paris est sans doute la ville de France qui, en proportion de sa population, fait le moins en matière culturelle alors qu'elle récupère l'essentiel de ce qui se fait en France dans ce domaine.

Le secrétariat d'Etat a aussi décidé cette année d'accroître l'aide aux activités théâtrales et aux festivals, grâce à une ligne budgétaire d'un montant de 5,5 millions de francs. Fort bien, mais le rapporteur spécial regrette, pour sa part, que la présentation du budget n'ait pas permis de distinguer autant qu'il aurait fallu la part « activités théâtrales » et la part « festivals ».

En effet, c'est bien en matière de festivals que l'accusation d'élitisme et aussi d'arbitraire se justifie le mieux.

C'est ainsi que le festival d'automne de Paris et les festivals de Royan et de La Rochelle se taillent la part du lion, alors qu'une grande manifestation populaire comme le festival d'Avignon reçoit une aide très limitée. Tout laisse à penser, hélas ! que la même politique sera poursuivie en 1975.

A propos de ces festivals, j'ai cru bon de faire figurer dans mon rapport écrit une ventilation des subventions de l'Etat, afin que les parlementaires se rendent mieux compte des disparités voire des distorsions existant entre les différentes subventions accordées aux festivals.

En ce qui concerne les maisons de la culture, qui ne peuvent bien entendu encourir le reproche de parisianisme, neuf sont en fonctionnement et six autres en préfiguration. L'an prochain, elles disposeront de 6 millions de francs de crédits supplémentaires, ce qui devrait leur permettre d'assurer leur développement dans des conditions normales. Toutefois, le problème de leur organisation et surtout celui de l'organisation des futures maisons de la culture restent posés. Souhaitons que la politique des maisons de la culture continue à se développer et permette aux troupes dramatiques de province de trouver des instruments de travail convenables.

Je me félicite, à ce propos, du travail d'inventaire des nouveaux lieux culturels que vous avez engagé. Nul doute que ce travail mérite d'être poursuivi, mais il n'aura de signification que si les moyens capables de faire fonctionner ces lieux sont dégagés, au moins au niveau du prochain budget.

Parisianisme aussi au niveau des musées, qui se traduit par la part prépondérante des musées nationaux par rapport aux musées classés, mais surtout de Paris par rapport à la province. Pour les seuls musées nationaux, Paris et la région parisienne absorbent 75 p. 100 des crédits de fonctionnement et 80 p. 100 des crédits d'équipement, alors que la capitale bénéficie de surcroît d'expositions temporaires dont le succès est certain. Permettez-moi de déplorer à ce propos, le refus opposé à la

demande de subvention des organisateurs du salon d'automne, qui a obligé ceux-ci à annuler une manifestation ouverte à tous les talents.

Ce n'est pas enfin la création de vingt-cinq emplois nouveaux qui permettra une modification des horaires d'ouverture des musées donnant aux travailleurs la possibilité d'y accéder.

Bref, le présent budget ne permettra pas de régler les problèmes des musées français qu'on peut ainsi résumer : excessive centralisation parisienne, manque de personnel et de moyens matériels, faibles crédits pour l'achat d'œuvres d'art.

Et puis, il y a le centre Beaubourg, poste de dépenses importantes, puisqu'il absorbe 16,5 p. 100 des autorisations de programme et 14,4 p. 100 des crédits de paiement.

Je ne reviendrai pas sur toutes les attaques, toutes les critiques dont Beaubourg a été l'objet. On craignait qu'il ne compromette l'équilibre financier de la politique culturelle. On a souligné le danger que comporte la création d'un centre culturel aux structures très lourdes — mille employés — et le risque de fonctionnement bureaucratique.

Aujourd'hui, les travaux du centre sont trop engagés pour qu'on puisse revenir en arrière. Je ferai cependant plusieurs suggestions.

D'abord, que le programme de constructions soit soumis à un contrôle financier très strict. Vous êtes conscient de cette nécessité, monsieur le secrétaire d'Etat. Une mission de l'inspection des finances a déjà été effectuée, mais la commission des finances a estimé qu'il fallait aller plus loin et elle a demandé que la Cour des comptes soit chargée de procéder à une enquête sur Beaubourg. Il faut ensuite décentraliser aussi au maximum la gestion du centre, et orienter les activités du centre vers l'animation et les échanges culturels. Tout cela nous paraît le minimum indispensable si l'on veut en faire un centre d'animation urbaine, un véritable forum, un lieu d'échanges et de rencontres. A cet égard encore nous souhaiterions que vous nous donniez des garanties.

Le fonds d'intervention culturelle — le F.I.C. — disposera en 1975 de 17 millions de francs. Le chiffre est important, mais il est à noter que le F.I.C. semble s'orienter de manière croissante vers des actions entreprises en collaboration avec les collectivités locales, alors qu'il semblait à l'origine que l'essentiel de ses activités devait être engagé avec d'autres ministères. Cela d'ailleurs s'accompagne d'une diminution en pourcentage de sa participation aux opérations qu'il finance, puisque la part subventionnée n'est que de 20 p. 100.

On ne sait pas encore quelles orientations il adoptera en 1975. Il est à craindre que ses ressources limitées ne lui permettent pas de développer son action de manière satisfaisante.

Je dois émettre une critique assez sévère sur les critères d'attribution des aides du F.I.C., qui paraissent très arbitraires et mériteraient d'être contrôlées par un organisme collégial. Comment expliquer par exemple — et ne voyez dans ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré les apparences, aucune attaque personnelle — que depuis trois ans le festival d'automne soit le principal bénéficiaire des subventions qu'il accorde aux festivals, alors que son aide ne devait être consentie initialement que pour un an, au plus deux ans, ainsi que le rappelait le rapport de la commission des affaires culturelles du VI^e Plan ?

D'une façon générale, nous voudrions être sûrs que la politique de festivals est bien autre chose qu'un moyen d'assurer aux Parisiens des loisirs de vacances.

Le cinéma mérite, nous l'avons dit, d'autres réflexions. Cette année nous n'avons pu y consacrer autant de temps que nous aurions voulu. Je ferai néanmoins quelques observations. Les crédits propres du secrétariat d'Etat passent de 5,5 à 7,3 millions de francs. Ces mesures nouvelles permettront notamment de financer le transfert de l'I.D.H.E.C. à Bry-sur-Marne. Nous souhaiterions que soit examinée à ce sujet la possibilité de la fusion de l'école de la rue de Vaugirard et de l'I.D.H.E.C. demandée par de nombreux professionnels.

Le centre national de cinématographie perçoit plusieurs taxes parafiscales : les cotisations des entreprises, qui représenteront 31 millions de francs en 1975, la taxe de péréquation, qui rapportera 7 millions de francs. Enfin le compte spécial du Trésor relatif au soutien financier à l'industrie cinématographique prévoit que le produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les cinémas passera en 1975 à 155 millions de francs.

Tout cela fait au total une somme assez importante payée pour l'essentiel par les spectateurs mais il est à noter que la politique cinématographique favorise singulièrement les groupes privés et surtout trois d'entre eux : Pathé-Cinéma, Gaumont et U.G.C. Ce dernier est un bel exemple de la capacité de certains groupes privés à profiter des structures et des mécanismes en vigueur.

La nomination à la tête de la société de production lourde, l'une des pièces essentielles dans le nouveau dispositif issu de l'O.R.T.F., du président directeur général sortant de l'U.G.C. m'amène à m'interroger sur les intentions du Gouvernement et de l'U.G.C. S'agit-il d'épargner à ce groupe de graves difficultés financières dont les banques commencent à se préoccuper, en mettant à la disposition de cette société une partie des moyens de production de l'ancien O.R.T.F., permettant, en utilisant les fonds publics, de fabriquer à bon compte un nombre croissant de films destinés au circuit privé? C'est une question grave que nous posons et nous aimerions avoir sur ce point une réponse claire.

Dans l'action culturelle un point essentiel paraît avoir été oublié, celui de l'information. Nous suggérons, monsieur le secrétaire d'Etat, que les directions régionales qui se mettent en place actuellement et qui vont se trouver renforcées se préoccupent en priorité de ce problème. Contrairement aux sports, qui occupent une place importante dans les journaux de province et le plus souvent en « page régionale », les programmes culturels ne sont annoncés que dans les éditions locales, de sorte qu'on ne sait pas ce qui se passe à plus de vingt kilomètres. Il est essentiel que ces directions étudient avec les représentants de la presse écrite et parlée les moyens de remédier à la situation, sinon la diffusion, chère à votre cœur, fera long feu.

En conclusion de cet examen de l'action culturelle qui nous préoccupe, il est bon de s'interroger sur le caractère « subi » de la culture, qui paraît hélas devoir être renforcé en 1975.

Il faudrait, monsieur le secrétaire d'Etat, une autre organisation administrative. Votre département à un domaine limité : le livre, le disque lui échappent, ainsi que, plus généralement, l'audio-visuel — et je pense plus particulièrement au vide qui résultera de l'éclatement de l'Office, vide que votre tutelle aurait dû combler.

Les structures de votre secrétariat d'Etat sont trop rigides. Elles doivent être transformées, si l'on veut réussir enfin une véritable politique culturelle.

La conception de l'action culturelle a changé. Les distinctions entre les types d'activités — arts plastiques, cinéma, musique — paraissent de plus en plus artificielles et tendent à s'estomper.

Il faudrait imaginer des interventions plus larges, plus globales, qui s'adressent aux citoyens là où ils travaillent, là où ils habitent.

Or la stratégie que vous avez définie et qui repose sur l'idée de mobilité et de diffusion ne risque-t-elle pas de faire de l'action culturelle une opération de commercialisation d'un produit culturel standardisé ?

Ce produit, choisi par un seul homme — quelque bon goût qu'il ait — et dont le contenu est déterminé selon des critères chers à une élite parisienne, voire internationale, nous paraît dangereux. Les premières à Paris et les tournées en province, je ne pense pas que cela réponde au souhait de l'ensemble des Français. Les originaux à Paris et les reproductions en province, ce n'est pas non plus une solution. Préférer Merce Cunningham ou Alvin Nicolaï est un choix esthétique intéressant. Ses conséquences directes sur la vie culturelle du paysan breton par exemple ne sont pas évidentes.

Face à la possibilité que nous avons aujourd'hui de diffuser largement un certain nombre d'activités culturelles, nous devons prendre garde à ce que la culture subie n'accroisse pas son importance au détriment de l'art vivant.

En définitive, nous souhaiterions que soit mise en œuvre une autre politique, qui ne se contenterait plus de quelques points forts mais qui s'intéresserait à une gamme beaucoup plus large d'activités, auxquelles participeraient tous les hommes.

Cela signifie que la science, l'éducation civique, les mécanismes économiques, les rapports sociaux, l'urbanisme — point très important — soient, eux aussi, considérés comme des domaines culturels.

Ces objectifs sont audacieux ; nous savons que vous les partagez en partie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous ne pourrez pas les atteindre en raison, bien sûr, de l'inadaptation de l'organisation de votre département, mais surtout de la faiblesse de vos moyens. Et ce ne sont pas les crédits qui sont inscrits à votre budget pour 1975 qui permettront de modifier profondément cet état de choses.

Il faudrait d'abord un accroissement des moyens mais aussi une décentralisation plus poussée qui ne s'arrête pas à quelques capitales régionales, un éclatement des activités dans la France entière, la multiplication des animateurs dépendant de collectivités locales, de fondations, d'associations.

Mais il faudrait en rester là car si le secrétariat d'Etat à la culture fait plus que donner une impulsion, il risque de « bureaucratiser » la culture, ce qui engendrerait la stérilité et la routine, mais surtout condamnerait l'expression des langues et des cultures régionales qui ont déjà tant de mal à survivre pour certaines, à renaître pour d'autres.

Au terme de ces réflexions, force est bien de constater que l'action culturelle est loin d'avoir trouvé en France la place qui lui revient. Nous espérons que les propositions qui sont contenues dans le présent rapport seront entendues. Elles ne constituent, bien sûr, que le premier pas de l'évolution qui devrait donner une dimension culturelle à la vie de tous les Français.

Après l'examen du rapport, la commission des finances a adopté un certain nombre d'observations dont je vais donner lecture.

Première observation : le budget n'apporte pas d'améliorations notables en matière d'enseignement artistique — architecture, arts plastiques et musique. Il est pourtant indispensable d'accroître le nombre d'enseignants, d'augmenter les crédits d'équipement et d'établir avec le ministère de l'éducation une coordination qui n'existe pas actuellement. Si ces mesures ne sont pas prises, on assistera à la dégradation supplémentaire d'une situation déjà mauvaise.

M. le président. Monsieur Josselin, je dois vous demander de conclure.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le président, à moins que vous ne lisiez vous-même les conclusions du rapport, je ne puis me dispenser d'en donner connaissance à l'Assemblée.

M. le président. Monsieur Josselin, vous avez déjà utilisé le double du temps de parole qui vous était imparti.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Je me bornerai donc, monsieur le président, à lire les observations adoptées par la commission, sans les commenter.

M. Jean-Paul Palewski. Nous savons tous lire, monsieur le rapporteur.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Si chacun a pu prendre connaissance de ces observations, je me contenterai de rappeler celle-ci, qui a été adoptée sur l'intervention de plusieurs commissaires : « Le secrétariat à la culture doit coordonner ses décisions de classement des centres des villes avec les services de l'équipement et du logement et s'assurer, avant de prendre ces décisions, qu'il dispose des moyens nécessaires pour assurer la restauration de ces centres ».

Cette observation marque le désir des membres de la commission des finances que soient respectées, monsieur le secrétaire d'Etat, vos promesses d'instaurer une concertation étroite avec les élus locaux, promesses en dépit desquelles certaines de vos décisions, concernant notamment le classement de monuments historiques, ont été prises d'une façon qu'il est permis de considérer comme trop arbitraire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je suis toujours très libéral, mais je me dois de faire observer les décisions de la conférence des présidents. Je demande donc aux orateurs qui vont succéder à M. Josselin de respecter leur temps de parole et de ne pas imiter M. Josselin qui, disposant d'un quart d'heure, a parlé pendant trente et une minutes.

La parole est à M. Fillioud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la culture.

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles... » C'est parce qu'il contestait cette théorie de l'optimisme que Candide, avec sa Cunégonde et le docteur Pangloss, se résolut un jour à « cultiver son jardin ».

Il y a grande distance — heureusement parcourue — pour atteindre cette voltairienne sagesse — peut-être un peu vite résignée — à partir de l'épopée des « Rois maudits » : drame et tragédie, violence et démesure. (*Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Nous voici donc, après 5.1 an et une époque révolus, passés du cocktail Molotov à un autre genre de culture.

Quelle culture ? De quelles fleurs ? En quel jardin ?

Si « la scèble » n'est pas tout à fait oublié, en tout cas le nouveau jardinier ne semble pas vouloir en faire son accessoire principal. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous dire avant de présenter l'analyse critique que j'ai mission de faire, qu'il y a tout de même quelque chose de changé : si nos langages diffèrent, au moins avec vous pouvons-nous parler. Il y a dans vos propos moins de soupçons et moins de certitudes. Cela nous rassure car dans le domaine de l'art, les certitudes sont toujours inquiétantes. Mieux vaut s'égarer parfois et laisser les autres prendre le risque de l'erreur plutôt que de vouloir tracer à chacun le chemin, choisir à sa place, lui dire ce qui est beau et ce qu'il doit aimer, car sans le droit à l'échec et celui de se tromper il n'y a sûrement plus de création possible.

Vous êtes vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, un esprit si créatif que vos impulsions ne s'inscrivent pas toutes dans les lignes du projet de budget que vous nous présentez. Cela complique notre tâche en nous obligeant à comparer aux chiffres les idées que vous avez exprimées, et il faut bien dire qu'il n'y a pas toujours cohérence entre celles-ci qui sont séduisantes et ceux-là qui sont toujours sévères.

Acceptez, en dépit des solidarités qui vous lient, de reconnaître que vous n'avez pas reçu les moyens de la politique que vous vouliez faire. A l'inverse de votre prédécesseur, vous acceptez qu'on la conteste. Avouez aussi que vous ne pourriez pas la réaliser même si elle est approuvée, en dépit de votre bonne volonté. Vous n'avez ni l'autorité, ni les instruments, ni l'argent pour servir utilement la cause que vous avez éponusé. Tout n'est donc pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

L'autorité ? Vous qui avez aujourd'hui en charge la culture nationale, vous n'êtes pas membre à part entière du Gouvernement : les affaires culturelles, d'abord nobliées au rang de ministère d'Etat par la rencontre de deux personnages de dimension peu ordinaire, devient ensuite l'affaire d'un ministère classique pour être aujourd'hui réduites au rang de secrétariat d'Etat. Est-ce que la situation faite dans ce budget à la culture est une conséquence de ce déclassement ? En tout cas, pour la première fois depuis six ans, le budget de la culture cesse de progresser. Nous passons de la pénurie à la misère. Comme l'a dit le rapporteur de la commission des finances, votre budget progresse de moins de 9 p. 100, alors que la croissance de celui de l'Etat atteint près de 14 p. 100. En raison de l'érosion monétaire, cela signifie qu'en francs constants, les crédits pour la culture sont en baisse pour la première fois depuis 1970. Ils ne représentent plus que 0,51 p. 100 du budget national contre 0,57 l'année dernière encore.

La première conséquence — elle est très grave — c'est que vous avez été contraint d'arrêter quasi-totalement les investissements et d'utiliser les maigres fonds disponibles pour le fonctionnement.

On comprend que vous ayez préféré cesser de construire, d'aménager et de restaurer plutôt que de fermer les musées, les théâtres nationaux ou les conservatoires.

Mais faut-il vous plaindre ou vous reprocher d'être conduit à de tels choix ? Nous étions en pénurie et nous sommes dans la misère ; faute d'investir aujourd'hui ce sera demain la détresse. Et vous savez mieux que personne que cesser d'investir c'est, pour la suite, renoncer.

Votre budget, enfin, est un fourre-tout et sur ce point rien ne vous oblige, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous incliner. Vous avez le droit et la possibilité d'y mettre de l'ordre. Ne laissez pas mentir les chiffres. C'est une hypocrisie que de gonfler votre budget — pour dissimuler peut-être la faiblesse de ses moyens d'intervention — en y faisant figurer des dépenses qui n'ont vraiment rien à voir avec la culture. Ne met-on pas à votre charge — M. Charles Josselin le rappelait tout à l'heure — l'entretien de quelque cinq cents bâtiments civils appartenant à tous les ministères et dans lesquels vous devez faire exécuter des travaux d'entretien qui concernent parfois les sanitaires, le téléphone ou l'équipement électrique ?

Comme notre commission l'a demandé l'année dernière encore, il faut, là aussi, mettre de l'ordre.

On est bien obligé de se demander, lorsqu'on compare vos ambitions et les chiffres qui y correspondent : qui va payer ? La réponse, hélas ! ne peut qu'être chantée sur un air bien connu : les collectivités locales.

Nombre de vos propositions ne sont pas financées — je m'efforce de le démontrer dans le rapport écrit — pour le premier sou dans le budget que vous présentez. Il est donc à redouter que ce soient une fois de plus les communes, les départements et les régions qui soient obligés de pallier la carence de l'Etat en ce domaine.

Enfin, il peut paraître fallacieux d'engager des programmes sur plusieurs années, supposant d'importants accroissements des ressources, alors qu'on se trouve dans le cadre d'un budget annuel dont, de plus, la progression se trouve cette année interrompue par rapport aux lois de finances précédentes.

Une telle « fuite en avant » comporte bien des risques. Ne pas avoir les moyens de réaliser cette année ne devrait pas, logiquement, vous conduire à promettre de réaliser davantage dans les années à venir, sauf à compter sur d'autres pour tenir les promesses que vous faites.

Permettez-moi de citer quelques exemples sur lesquels se fonde notre inquiétude.

Votre programme des « cent villes », qui consiste à inscrire à l'inventaire le centre historique d'une centaine de villes françaises de plus de vingt mille habitants, est une initiative dont le caractère conservatoire est, à l'évidence, très louable. Mais outre que l'inscription à l'inventaire a été faite sans consultation des municipalités intéressées, encore faudrait-il, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous soyez assuré de disposer des moyens nécessaires pour pouvoir exécuter ce programme, que les architectes de l'Etat soient en mesure de mener à bien l'étude des dossiers sans les laisser traîner pendant des années et que la coordination soit établie avec les services de l'équipement afin d'éviter les blocages habituels en pareil cas.

Il en va de même de votre politique des « chartes » liant le secrétariat d'Etat et certaines villes ou régions. La formule de ces conventions pluri-annuelles a été lancée dans la presse sans qu'on en connaisse les conditions ni les points d'application. Depuis, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez apporté en commission certaines informations plus précises qui n'ont d'ailleurs pas dissipé notre crainte qu'un tel programme ne revienne, dans bien des cas, à alourdir la charge des villes lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un opéra de province ou d'un centre dramatique.

Quels que soient les engagements que vous prenez pour l'avenir, vous demandez la parité. Il faudra donc que les municipalités soient en mesure de vous suivre, à condition encore que votre département ministériel obtienne l'année prochaine et les années suivantes les augmentations de ressources indispensables pour tenir vos engagements.

Dans le domaine de la création architecturale, ce sont aussi les journaux, la télévision et la radio qui nous ont appris la mise en place prochaine d'une organisation tout à fait nouvelle pour la création et l'animation architecturale ainsi que la mission confiée à l'architecte espagnol, Ricardo Bofill « de faire des propositions pour contribuer à élever le niveau de la qualité architecturale ». C'est également ainsi qu'a été annoncé, pour l'automne prochain, « un festival international d'architecture et d'urbanisme ».

Ces initiatives appellent plusieurs questions : quel sera le statut de l'organisme à naître ? Où puisera-t-il ses moyens financiers ? On n'en trouve nulle trace dans le projet de budget. Quel sera désormais le sort du service de la recherche architecturale qui fonctionne sous la responsabilité de la direction de l'architecture ?

Sans méconnaître les compétences et le talent de l'artiste espagnol que vous avez choisi, n'était-il pas possible de confier à une équipe architecturale française le soin d'assumer cette tâche ? En tout cas, il n'y aurait pas eu lieu de procéder à un concours, comme cela est d'ordinaire de règle, et de droit, lorsqu'il s'agit de la construction d'un seul bâtiment public ?

Enfin, était-ce bien le moment d'engager une opération de cette envergure, alors que l'enseignement de l'architecture est à ce point en détresse que dans plusieurs unités pédagogiques les cours et les travaux d'atelier sont interrompus ?

La politique de mobilité et de diffusion culturelle aux niveaux régional et local suscite les mêmes craintes et les mêmes réserves. Je ne les expose pas puisque le rapporteur de la com-

mission des finances l'a déjà fait et que je partage les points de vue qu'il a exprimés et qui, d'ailleurs, ont été adoptés par nos deux commissions.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, vos orientations sont discutables, mais qu'on soit ou non d'accord avec les finalités qu'elles annoncent, on s'aperçoit que vous ne disposez pas des moyens de votre politique : votre autorité au niveau de l'Etat vous est chichement mesurée et vous n'avez ni l'argent nécessaire ni les instruments d'une action efficace.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, je citerai celui des services de la radio et de la télévision nationales. Comme l'a dit M. Charles Josselin, vous vous êtes, là encore, laissé déposer des maigres moyens d'intervention que, dans l'ex-O.R.T.F., vos prédécesseurs avaient à leur disposition.

Vous en êtes réduit à négocié, on pourrait presque dire marchander, avec les directeurs de chaîne les conditions qui vous permettront sans doute de diffuser quelques retransmissions, mais ne permettront pas que l'autorité des affaires culturelles sur ce puissant instrument de diffusion de la pensée, de la culture et des idées, puisse véritablement peser sur le choix des programmes.

L'esprit de concurrence présidant à la réforme, vous n'avez aucun moyen de vous opposer à cette politique des sondages qui tend à moduler les programmes — ce que l'on fera davantage encore demain — sur les prétendus avis demandés aux téléspectateurs, alors que ces avis sont par avance conditionnés par les programmes eux-mêmes.

Ainsi, dans les domaines où s'exerce l'autorité de la puissance publique, le secrétariat d'Etat à la culture voit son influence contestée, réduite, pour ne pas dire bafouée, tandis que dans l'édition, le disque, l'urbanisme, les puissances d'argent se sont emparées de tout ce qui rapporte sur le supermarché de la culture, sans crainte de broyer les identités culturelles, locales, régionales ou des groupes sociaux, car l'uniformisation des goûts est une des contraintes de la production de masse et la loi première du profit.

Ces réserves étant faites, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a cependant donné un avis favorable au budget qui nous est soumis, mais elle a aussi approuvé toutes les critiques que je viens de formuler. Elle a partagé les craintes et les inquiétudes que j'ai exprimées en son nom et elle s'est également prononcée par vote sur certaines exigences consignées dans mon rapport écrit et qui appellent bien entendu réponse. Je ne les lirai pas, pour gagner du temps, puisque les parlementaires — on l'a rappelé — savent lire.

Au moment de conclure, permettez-moi de verser au débat une très brève réflexion personnelle.

Le problème majeur de notre temps et de notre société est celui de l'accession des Français à un nouvel univers culturel. Selon les chemins que nous prendrons, cette accession passera par une réforme ou par une révolution. Cela dépend de notre choix.

Le nôtre est de faire en sorte que la culture cesse d'être le privilège de petits groupes privilégiés ou bien l'accident dans la vie personnelle. Prenons garde aux risques d'explosion.

Individuellement, les hommes peuvent peut-être se résigner à cultiver leur jardin, mais collectivement ils n'accepteront pas toujours, et sans doute pas longtemps de faire semblant de croire que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ralite, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le cinéma.

M. Jack Ralite, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je me présente devant vous en tant que rapporteur pour avis, du budget de 1975 pour le cinéma.

Je préise tout de suite que la majorité de la commission, qui correspond à la majorité gouvernementale, a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma. « Bien sûr, ce n'est pas assez, a dit l'un des commissaires, mais en ces temps de pénurie... »

Le malheur pour le cinéma, c'est que temps de pénurie ou non, il n'a jamais de vrai budget. Car il faut être sérieux : dans le budget de l'Etat qui nous est proposé pour 1975, le cinéma a droit à l'aumône de quarante dix millièmes du budget général.

Parlons argent : vous vous apprêtez à octroyer environ dix millions de francs au cinéma. Une brouille ! Et notre discussion — nos dix, quinze ou vingt minutes annuelles — sur le septième art serait consacrées à l'examen de l'usage que vous faites de ce crédit-Cendrillon, à l'étude du « redéploiement » que vous allez opérer en son sein. Allons donc !

Parler du cinéma, c'est parler d'un grand art ; c'est parler des artistes qui le créent, des techniciens, des ouvriers qui y travaillent, des moyens qu'il réclame, de ses publics. C'est-à-dire du peuple, d'une création d'intérêt national ; c'est aussi rappeler que cette année 1975 que nous allons aborder est celle du quatre-vingtième anniversaire de son invention, qui fut française.

Comprenez, dans ces conditions, que l'avis que j'ai à donner se place sur le terrain du réel et pas sur celui qui a été choisi par le Gouvernement où l'on porte le cinéma, comme l'ensemble de la culture d'ailleurs, à sa boutonnière.

Mesdames, messieurs, le mini-budget d'assistance au cinéma ne se discute pas, il se juge. La situation dramatique du cinéma français ne se discute plus, elle se crie.

Le président de la République déclarait, en mai dernier, à propos du cinéma, alors qu'il faisait des discours de Cognac : « Le creux de la vague me semble maintenant derrière nous. » C'est faux !

Quant à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit : « C'est un écheveau qu'il faut du temps pour démêler. »

Eh bien ! je démêlerai la situation du cinéma français en disant à l'Assemblée « deux ou trois choses que je sais d'elle ».

Pour ce faire, j'ai choisi d'explorer devant vous un seul thème, en essayant de vous en faire vivre toutes les dimensions, celui de la liberté de création du cinéma français.

J'ai voulu, dans le rapport, donner la parole à quatre créateurs du cinéma français, dont les noms disent la diversité des options comme des esthétiques : René Allio, Jean-Louis Bertucelli, Michel Drach, Costa Gravas. Parmi des dizaines d'autres créateurs cinématographiques, ils témoignent pour l'Assemblée nationale.

Je vous lis quelques extraits de leurs déclarations.

Et d'abord celle-ci, de René Allio : « Pour *Les Camisards*, j'ai eu une avance sur recettes de quarante-cinq millions... » — il s'agit d'anciens francs, bien entendu — « ... une coproduction de télévision de trente-cinq millions et vingt millions d'un distributeur allemand qui avait traité avec la télévision d'outre-Rhin. J'avais donc cent millions. »

« Or mon budget de base, quoique modeste, atteignait 175 millions d'anciens francs. Mais il m'a été impossible, malgré l'énorme succès de *La Vieille Dame indignée*, d'obtenir le financement d'un producteur ou l'a-valoir d'un distributeur. On m'a dit : « Vous n'avez pas d'artistes connus ». On m'a dit : « Avec 175 millions, un film historique ne peut pas être tourné ». Alors je l'ai fait seul, avec quelques crédits supplémentaires grappillés avec acharnement ici et là. »

« Le film terminé, donc faisable, s'est heurté à un autre type d'argument, cet argument couperet qui est dit avec le ton de la personne « qui sait » : Ça ne va pas intéresser le public. »

« Pendant un an j'ai gardé le film sur les bras. Certes, le Canada l'a acheté, Cuba l'a acheté, la Scandinavie l'a acheté, mais mon film était fait pour la France. »

« A vrai dire, il ne serait jamais sorti si R. T. L. n'avait pas fait à son sujet une opération promotion, c'est-à-dire une opération de grande publicité. Elle a été présentée comme du mécénat mais a abouti en fait à une facture d'environ 60 millions d'anciens francs, sur lesquels j'ai dû participer pour 50 p. 100 de ma part producteur. Mais si j'avais voulu éviter cet inconvénient douloureux du coût de la publicité, le film ne sortait pas. »

« Il est sorti ; il a fait 94 000 entrées à Paris, 300 000 avec la province. Et pourtant il n'est pas rentabilisé. J'ai été déficitaire pour 35 millions d'anciens francs. »

« Je trouve d'une certaine manière révoltant le sort d'un tel film, alors que le ministère des affaires étrangères s'en sert, qu'il est programmé dans les semaines officielles de l'étranger, qu'il a reçu le grand prix de l'académie du cinéma. C'est ainsi. »

« Je puis dire très véridiquement que si je vis pour le cinéma, je ne vis pas du cinéma. J'ai eu — mes comptes sont vérifiables — pendant les dix dernières années où j'ai créé mes cinq films, un salaire mensuel de 200 000 anciens francs. Heureusement que j'ai une autre activité, celle de décorateur. J'ai vraiment le sentiment d'un combat dans la jungle. »

Je pourrais continuer avec les autres créateurs. Citer Michel Drach, par exemple qui a mis seize ans pour tourner *Les violons du bal* parce qu'on lui opposait l'argument selon lequel le public ne s'y intéresserait pas.

Or aujourd'hui, après trente-trois semaines d'exclusivité, ce film fait la septième recette à Paris, la cinquième si l'on comprend Paris et la province, la troisième si l'on ne tient pas compte des films pornographiques. Il arrive avant *Lacombe Lucien* et *Les Chinois à Paris*.

« Pour un film — déclare Michel Drach — qui était refusé par tous les producteurs et par tous les distributeurs... Même en profondeur, dans les petites villes de province, son succès est partout identique.

« Et dire qu'il a fallu seize ans pour le faire, seize ans d'acharnement, seize ans où, entre le public et moi, se trouvent les barrages de ceux qui savent. »

Comment ne pas voir la réalité de la création cinématographique se dessiner entre ces lignes ? Dans notre pays, les films sont des marchandises.

Allio, Bertucelli, Drach et Costa Gavras nous montrent avec force comment sont ainsi modelés œuvres et hommes et, à travers eux, les publics. Qui dit marchandise, dit en effet dictature de la rentabilité, c'est-à-dire règne des méfaits et des forfaits du profit. L'idée et la pratique du cinéma-marchandise, sont une véritable guillotine pour la liberté de création, dont je voudrais maintenant éclairer par quelques flashes toutes les dimensions.

La liberté de création, c'est d'abord un droit à conquérir.

En France, la censure subsiste au cinéma. Or le peuple de ce pays est un peuple majeur, un peuple adulte qui doit pouvoir accéder à toutes les créations. Le temps est venu de supprimer toute censure au cinéma.

La liberté de création, c'est ensuite disposer des moyens financiers de son exercice. Là, interviennent les budgets. Or le budget des avances sur recettes est dérisoire et s'efforce d'être, je vous cite, monsieur le secrétaire d'Etat, « davantage sélectif ». Celui des commanditaires, véritable verrou de sûreté, assure avec le précédent la censure clandestine, celle qui organise la concurrence entre les films à la manière de ces courses de chevaux de fiacre qui retiennent surtout l'attention par « les chabraques pourpres et le barriolage des canassons », comme disait Brecht. Les poètes ne peuvent pas soutenir ce train.

Intervient aussi la banque. Même quand c'est sa vocation, même quand ses risques sont couverts — je pense à l'U.F.I.C. — elle prête peu et seulement pour les « prêts-à-porter » du cinéma et au taux usuraire de 16 p. 100.

La liberté de création, c'est encore, le film fait, sa liberté de circulation. Or aujourd'hui les grandes compagnies de cinéma américaines, mais aussi françaises — songez à l'U.G.C. : 624 salles ; à Gaumont-Pathé : 470 salles — font la pluie et le beau temps dans la carrière d'un film. Elles se sont d'ailleurs entendues pour créer des « messageries du cinéma », la C.F.D.C., sorte de société Hachette de l'image, véritable monopole de diffusion qui décide si un film sort ou ne sort pas. De 1963 à 1973, trente-neuf films qui avaient bénéficié de l'avance sur recettes n'ont pas trouvé de spectateurs, n'ayant jamais été programmés.

La liberté de création, c'est l'absence de « d'appréciation cinématographique » d'Etat.

Jamais on a tant parlé de « qualité », c'est votre mot préféré, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce sujet.

Au premier abord, l'idée est séduisante, mais rapidement on constate qu'elle est ambiguë.

En effet, qu'est-ce que la qualité ?

La qualité d'un film, pour l'U.G.C. c'est de se vendre le mieux possible.

La qualité d'un film, pour un créateur, c'est de l'exprimer le plus vivement.

La qualité d'un film, pour les publics, est aussi diverse que ces publics.

En fait, la qualité cinématographique est trop subjective pour devenir un critère d'Etat.

L'animateur du festival d'automne avait le droit de trancher selon le critère de qualité qu'il avait fixé pour son festival ; l'Etat ne peut pas le faire sans porter atteinte fondamentalement à ce qui est le fond même de la qualité des créations cinématographiques, c'est-à-dire à leur diversité, à leur expression multiforme, au choc de leurs différentes tendances.

D'ailleurs, M. le secrétaire d'Etat montre le fond de sa pensée quand, à la question de votre rapporteur sur la censure des films, il répond : « Le secrétariat d'Etat à la culture a déjà eu l'occasion de préciser que le contrôle des films est un domaine difficile où se rejoignent et parfois s'affrontent les exigences, aussi respectables l'une que l'autre, de la liberté d'expression et de création et du respect de la morale et de la dignité humaine. »

C'est une singulière manière de traiter la création que de lui trouver, sur ce terrain, des composantes contradictoires, d'autant qu'à une question de M. Pierre Bas sur les films pornographiques, le secrétaire d'Etat, non seulement reprenait la même argumentation, mais ajoutait : « l'action des pouvoirs publics... est de maintenir le plus juste point d'équilibre entre ces deux exigences ».

Comme s'il y avait un juste équilibre en art !

« Le chemin du milieu est celui qui ne mène pas au festival d'Avignon » disait Jean Vilar. Au cinéma, c'est la même chose.

Pour traiter de la question de morale, il est clair qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à une revendication d'une dimension nouvelle par rapport à la liberté des mœurs. Le passage, encore à réaliser complètement, de la femme objet à la femme sujet dans la réalisation du couple ne peut pas ne pas avoir d'échos dans le cinéma.

Que le profit en pervertisse la grandeur, tente de ternir la quête d'un équilibre nouveau et supérieur, sur le plan du plaisir du couple, c'est une chose ; mais chacun sait que le cheminement d'une idée nouvelle — fût-elle morale — y compris sur le plan esthétique, n'est pas un « cheminement de velours ».

Passer cette novation au crible d'une grille d'Etat s'appelant « qualité », c'est vouloir mettre de l'ordre dans le désordre en confondant volontairement deux désordres : celui qui accompagne la naissance d'un ordre plus élevé et celui qui surgit de la crise de l'ordre ancien.

Jouvet disait : « On cherche un ordre au théâtre, une ligne de conduite, une technique applicable et commode, une vue standard pour juger et sentir, pour se faire une opinion. Le théâtre est le contraire, l'opposé de cet état d'esprit. Le théâtre est le désordre incarné et, pour faire l'éloge du théâtre, il faut commencer par faire l'éloge du désordre. »

Nous ne pouvons pas nous placer sur un autre terrain sans qu'il en résulte de graves conséquences pour la création artistique.

Nous avons d'ailleurs, de ce point de vue, une grande tradition nationale et démocratique. J'en veux pour preuve un texte de Voltaire du 20 juin 1733 intitulé « Lettre à un premier commis » dont je ne vous lis que la conclusion : « L'homme de goût ne lit que le bon, mais l'homme d'Etat permet le bon et le mauvais. »

Ne laissons pas s'épuiser la liberté de création dans des questions de goût.

Depuis huit jours, je m'interroge sur le sort des films au ton persiflé ou relâché. Ces qualificatifs se veulent, comme la préoccupation morale tout à l'heure, de « bon sens ».

Et chacun sait que le « bon sens » n'a pas... de parti, ne fait pas... de politique. Mais d'où vient que Joseph Prudhomme, ivre de « bon sens », annonce toujours les dragonnades politiques ?

La liberté de création trouve une de ses coordonnées dans la dimension du public.

Qui n'a pas entendu dire : « Le public n'aime pas cela » ? Qui n'a pas noté cette façon hypocrite et rance de dire « gavons à la pompe un public considéré comme amorphe et immuable ».

J'ai d'ailleurs toujours été merveilleusement ébahi devant cette attention portée scrupuleusement aux goûts du public par ceux-là mêmes qui, quand ce même public, sous sa forme « travailleurs », montre du goût, ô combien légitime, pour ses revendications, deviennent tout à coup sourds et muets.

Car il faut être clair. Dans un pays où le statut social et culturel de l'immense majorité du peuple est ce que vous savez, beaucoup de films jouent à saute-mouton par-dessus la

sensibilité populaire. Dans un pays où le peuple n'est pas fondamentalement populaire, comment le cinéma pourrait-il l'être pleinement, c'est-à-dire dans sa diversité ?

Je sais que l'on va nous dire, pour le regretter, que l'éducation nationale devrait s'occuper de l'initiation à l'image. Je n'accepte pas, pour ma part, que le secrétariat d'Etat à la culture affirme : « c'est du ressort de l'éducation nationale », alors que l'éducation nationale se tait. En vérité, c'est le Gouvernement qui ne veut pas de cette initiation artistique à l'école, et le Gouvernement, c'est aussi bien le secrétariat d'Etat à la culture que le ministère de l'éducation.

La liberté de création, c'est la reconnaissance de la notion d'« écart » entre une œuvre nouvelle et le public.

Il n'y a pas de création véritable sans cet « écart ».

L'invention, au cinéma comme ailleurs, est un détachement précurseur, et il faut garantir cette spécificité de l'art, donc du cinéma. Est-ce à dire que le cinéma ne doit être qu'un cinéma d'essai ? Non. Il peut être aussi cinéma de ligne, un peu à la manière de l'aviation. Les Caravelle sont des avions de ligne. Mais, pour aller de l'avant, il faut des avions d'essai — c'est Concorde — qui deviendront, après, des avions de ligne. Ainsi cheminent les découvertes.

Quelle différence avec l'attitude des marchands de cinéma !

M. Bleustein-Blanchet a pu déclarer : « On n'ira pas voir un film, on ira passer la soirée à Publicis ; le spectacle sera précédé d'un dîner, d'un shopping ; il n'y aura aucune rupture de style entre l'activité marchande et l'activité spectacle. »

La liberté de création, c'est aussi le fait d'assurer certains préalables à la création.

D'abord, la formation des professionnels.

Je suis allé à l'I. D. H. E. C. Cet institut est en danger. L'Etat cherche un financement. L'école de la rue de Vaugirard est oubliée. L'Etat veut faire payer une municipalité.

Ensuite, l'existence d'équipements en studios véritables.

Je suis allé à Boulogne-Billancourt. Les studios vont fermer, et je veux ici informer l'Assemblée que cinq cents professionnels du cinéma français, parmi les plus grands, viennent de lancer un cri d'alarme. J'ai ici leur texte accompagné de leurs signatures.

Enfin, la sauvegarde de la « mémoire image » de notre pays.

Je suis allé à Bois-d'Arcy : il manque, là, 7 millions de francs pour traiter tous les films, dont le dépôt légal devrait d'ailleurs être obligatoire.

La liberté de création, c'est enfin la promotion d'un véritable cinéma national.

Or, nous sommes perplexes. On parle de plus en plus de « films européens », de « films d'origine communautaire ». Moi, je les appelle des « films de nulle part ». Tout porte à croire que la politique actuelle regarde d'abord le marché international avant de prendre en considération le marché national.

C'est l'objectif, notamment, de la société de production de télévision que dirige Jean-Charles Edeline, président de la fédération du cinéma français, toujours membre du conseil d'administration de l'U. G. C.

Je rappelle cette phrase de Claude Degand qui, bien qu'agissant en dehors du C. N. C., continue de négocier, néanmoins, sur le plan européen, les « intérêts » — vous entendez les guillemets — du cinéma français : « Il faut se détourner de solutions nationales qui ne seraient que des solutions suicides. »

On le voit, parler de liberté de création cinématographique, c'est parler, non pas d'une idée ésotérique, mais d'une exigence profonde de notre vie sociale, d'une exigence qui, étant donné le développement de notre société, prendra toujours plus d'importance, en bref, d'une exigence que le « libéralisme giscardien » n'a, en aucune manière, satisfaite et ne satisfera pas.

A réfléchir aux déclarations des créateurs, aux dimensions de la liberté de création que nous venons d'examiner succinctement et que le rapport développe plus abondamment, on voit que l'on est loin, effectivement, de l'établissement d'une telle liberté.

Dans une note inédite, Jean Vilar évoquait les « bandes » pacifiques que sont les bandes des artistes. Et il concluait : « ce fait « populaire » du théâtre... » — extrapolez au cinéma — « ... ne peut être du seul ressort d'une « bande ». C'est un phénomène collectif, et il dépasse le pouvoir de quelques artistes et de quelques jeunes femmes dévouées. C'est à la lettre un problème d'Etat. Je bute contre cette évidence. »

Nous avons voulu, en présentant ce rapport, rendre précisé-ment plus sensible cette évidence pour le cinéma.

Sans doute faudrait-il, d'urgence, pour préparer l'avenir à court terme et à plus long terme du cinéma français, procéder à un certain nombre de réformes profondes. Il faudrait créer une banque nationale du cinéma, renationaliser l'U. G. C., reconnaître, dans les faits, le rôle social irremplaçable de la création cinématographique, donner au peuple le temps et les moyens de vivre, ne plus considérer le cinéma sous l'angle quasi exclusif de marchandise et de luxe.

Mais ces mesures novatrices demandent un autre cadre politique pour prendre vie. Il faut donc un changement de cap : celui que propose le programme commun du Gouvernement. (*Mouvements divers sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mais, dans l'immédiat, dès le début de 1975, il est urgent de passer un mauvais cap. Il est donc nécessaire et possible de prendre quelques mesures importantes pour le cinéma.

Nous en voyons cinq qui s'appuient sur des textes légaux, sur les déclarations gouvernementales d'hier et d'aujourd'hui.

Premièrement, il faut faire bénéficier de la T. V. A. au taux réduit le cinéma comme toutes les autres activités culturelles, cela en vertu de l'article 15 de la loi de finances pour 1971, que n'a pas appliqué M. Giscard d'Estaing.

Deuxièmement, l'Etat doit prendre en charge les services rendus par le centre national du cinéma, eu égard à ses décisions en matière de politique du cinéma, en application du référé de la Cour des comptes du 10 mars 1970, qui n'a pas été respecté par M. Giscard d'Estaing.

Troisièmement, l'Etat doit accorder au fonds de soutien une subvention équivalente au taux d'inflation, en application de l'article 5 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 prévoyant que l'Etat peut attribuer une subvention de 20 p. 100 au titre des comptes spéciaux du Trésor.

Quatrièmement, il importe de supprimer la censure.

Cinquièmement, il faut rétablir la commission consultative du cinéma au centre national du cinéma.

J'ai calculé le coût de ces mesures : il est de 160 millions de francs. Or, par le biais de la T. V. A., le cinéma a rapporté à l'Etat 139 millions en 1971, 162,5 millions en 1972 et 173,7 millions en 1973. Il rapportera 200 millions environ en 1975. C'est de l'écorcherie fiscale.

Aucune des mesures que je viens de citer n'est évoquée dans les discours de M. le secrétaire d'Etat à la culture. Ses discours sont sans moyens, donc sans autre efficacité que de rendre confus ce qui est clair et, surtout, de diviser.

Le secrétariat d'Etat aime favoriser la discussion des intérêts du cinéma sur un terrain où telle partie de la profession regarde telle autre, où le cinéma regarde telle autre composante de la culture, les finances de tous étant immuables.

Pour moi, c'est la politique de l'artichaut. Elle est actuellement singulièrement prônée dans le domaine des rapports entre le cinéma et la télévision, comme si la création cinématographique pouvait se développer sur la base d'un recul de la création télévisuelle, même si la télévision doit considérer d'une autre manière les intérêts du cinéma.

Voilà dix ans que cette politique est menée. Il est temps de la rejeter. M. le secrétaire d'Etat a annoncé quelques mesures ; elle ne portent que sur des points de détail et constituent, au mieux, un rapiéçage.

Les mesures que nous proposons rompraient au contraire avec cette politique de rapiéçage. Il est, en effet, évident que le costume du cinéma est rattaché à un tel point que les « pièces » constituent maintenant le costume et qu'à les multiplier on ne parvient même plus à les coudre.

Ajoutons que, confrontée à ce problème, l'administration du cinéma est par trop appelée à investir ses réflexions dans cette tâche de ravardage qui ne résout rien. Il faut porter un coup.

Ces cinq mesures qui exigent un autre budget, qui supposent donc le rejet du budget du cinéma pour 1975 tel qu'il nous est présenté — je ne traduis pas ici l'avis de la commission — sont nécessaires et doivent être réalisées sans délai. Elles constituent le préalable des préalables à la création cinématographique française.

Telle est l'opinion que votre rapporteur a acquise après avoir, pendant un an, suivi les problèmes du cinéma, après avoir écouté, après avoir participé aux nombreuses luttes des professionnels

du cinéma, après avoir « rencontré » son état de détresse auquel il est urgent d'apporter un remède dans l'intérêt de notre nation. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. André Fanton. La commission n'a quand même pas dit tout cela ! Est-ce bien son avis qui vient d'être rapporté ?

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, en sa qualité de rapporteur, M. Ralite vient de présenter l'avis de la commission des affaires culturelles. Or, au cours de son intervention, il a évoqué le programme commun. Il est, me semble-t-il, de tradition et conforme au règlement de l'Assemblée nationale qu'un rapporteur se borne à rendre compte des travaux de la commission qui l'a désigné.

Puis-je demander à M. Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, si cette dernière a autorisé M. Ralite à évoquer, lors de la présentation de son rapport, le programme commun de la gauche et à en tirer argument pour étayer sa propre thèse ?

M. André Fanton. La commission a-t-elle accepté ou non les crédits du cinéma ?

M. le président. Monsieur le président de la commission, voulez-vous répondre à M. Hamel ?

M. Henry Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il n'a pas été question de programme commun au cours de nos discussions.

Je précise que la commission n'a pas suivi son rapporteur et qu'elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma.

M. le président. J'ai rappelé tout à l'heure l'exigence du respect des temps de parole. Je me demande si je ne devrais pas demander aux services compétents de l'Assemblée de faire une enquête, car le clignotant rouge qui indique à l'orateur que son temps de parole est épuisé n'a pas dû fonctionner au cours de l'intervention de M. Ralite. (*Sourires.*)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, revendiquer pour la culture, en ces temps incertains, un budget préférentiel relève de l'inconséquence. Mais, à l'inverse, justifier l'inaction par la pénurie serait également coupable.

A défaut d'être somptueux, le budget que je vais défendre devant vous dans un instant essaiera donc d'être imaginatif.

Au moment où je me présente devant l'Assemblée nationale pour la première fois — et sans bénéficié de l'expérience unique que donne la vie parlementaire — je ne pense pas devoir me borner à dresser un simple tableau chiffré de mesures. Je crois utile d'esquisser, à cette occasion, les grandes lignes de l'action que ce budget devrait me permettre d'entamer.

Sans doute, les restrictions budgétaires que la situation économique impose limiteront-elles les résultats de cette action. Les fruits seront plus longs à venir, et je le déplore. Mais ces contraintes n'interdisent pas de concevoir une politique et de l'appliquer.

Cette politique, je la défendrais de même avec un budget accru, non qu'elle me paraisse avoir valeur de vérité absolue, mais parce que je la crois de nature à correspondre à un moment de l'histoire de notre développement culturel, celui que nous vivons présentement.

La politique culturelle que je vais décrire et que je souhaite mener repose donc sur six piliers. Je tenterai de vous démontrer que mon budget est l'instrument qui me permettra d'agir dans les six secteurs que j'évoquerai successivement : priorité à l'action des hommes ; effort accentué sur la création et la diffusion ; devoir de sauvegarde du patrimoine ; conception nouvelle du budget d'équipement culturel ; réorganisation de la formation ; action résolue en faveur de la régionalisation.

Je suis persuadé, tout d'abord, que le développement culturel passe beaucoup plus par l'action des hommes — qu'ils administrent, qu'ils créent ou qu'ils éduquent — que par la construction systématique de bâtiments que l'on remplit à grand-peine, et où il n'est pas démontré que souffle l'esprit.

Mon budget met donc l'accent en priorité sur les emplois et les subventions de fonctionnement.

Si l'on se place sur une longue période, on notera que, de 1971 à 1974, la part du budget de fonctionnement n'a cessé de décroître, passant de 69,4 p. 100 à 57 p. 100. Inversement, les dépenses en capital ont connu une progression importante, s'élevant de 30,6 p. 100, en 1971, à 43 p. 100 en 1974.

En 1975, les dépenses de fonctionnement représentent 63,3 p. 100 du budget qui vous est proposé, contre 36,7 p. 100 pour l'équipement.

Ce n'est pas un retour en arrière ; c'est une politique délibérée.

Dans un ministère qui, de façon endémique, est sous-administré, dont les structures régionales sont très insuffisantes, la nécessité d'accroître les emplois est évidente et absolue.

Deux raisons majeures suffiraient à m'y conduire.

D'une part, les effectifs des services doivent être renforcés pour étudier et suivre la politique d'équipement mise en œuvre et assurer une consommation régulière des crédits, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

D'autre part, sans renforcement des échelons régionaux du ministère, la politique de régionalisation que j'exposerai tout à l'heure serait condamnée à terme rapproché.

Ce projet de budget prévoit donc la création de 281 emplois supplémentaires. En six ans, seules les créations inscrites au budget de 1972 ont dépassé ce chiffre.

Les augmentations de crédits prévues pour la rémunération du personnel représentant 186 p. 100 des dotations accordées l'an dernier sur les mêmes chapitres. Déduction faite du relèvement des traitements de la fonction publique, les mesures nouvelles représentent 156 p. 100 de celles qui avaient été inscrites au budget de 1974.

Ces indications montrent l'ampleur de l'effort consenti.

Je vous propose donc d'arrêter le budget de la culture à 1 452 millions de francs. Les dépenses ordinaires s'élèveront à 919,5 millions de francs, les autorisations de programme à 514,46 millions de francs et les crédits de paiement à 533,3 millions de francs.

Si l'on note que le budget du secrétariat d'Etat à la culture est globalement en hausse de 13,4 p. 100, sans Beaubourg, on pourra mesurer l'accroissement particulier des crédits de fonctionnement puisque ceux-ci progressent d'une année sur l'autre de 21 p. 100.

A l'intérieur de mon budget de fonctionnement, je souhaite développer simultanément, tant elles sont liées, la création et la diffusion. Je dis bien « simultanément ».

L'effort entrepris depuis des années en faveur de la création a déjà porté ses fruits : théâtres nationaux, centres dramatiques, compagnies dramatiques, orchestres, théâtres lyriques, festivals existent. Il faut donc développer ces foyers de création avant même de tenter d'en créer de nouveaux, ce qui ne sera possible cette année que dans d'étroites limites.

L'aide aux compagnies dramatiques régulièrement subventionnées, aux troupes nouvelles, aux grandes manifestations théâtrales, mais aussi aux théâtres privés parisiens, croît de 44,6 p. 100. La dotation budgétaire consacrée aux théâtres nationaux progresse de 20 p. 100, aux centres dramatiques nationaux de 15 p. 100. Mais la recherche de la parité avec les collectivités locales pour les centres dramatiques nationaux devrait doubler la dotation budgétaire.

Je rappelle que les centres dramatiques nationaux sont implantés dans des villes où ils ont une vocation régionale. Ils y sont installés de manière définitive ; ce sont leurs directeurs qui seront assujettis à une mobilité relative, de l'ordre de dix ans, et non les centres eux-mêmes, qui doivent être permanents.

Cette conception obéit à la double et contradictoire loi du théâtre qui implique à la fois enracinement et changement.

Le centre fait donc désormais partie du patrimoine d'une ville ; il est normal que celle-ci apporte sa contribution. Mais il serait injuste qu'elle soit seule à supporter la moitié du coût

de fonctionnement du centre dramatique. Les départements et la région, qui seront également bénéficiaires des spectacles que le centre devra faire circuler, comme cela sera prévu dans leurs nouveaux contrats, auront également à apporter leur participation.

La notion de parité implique donc que l'Etat prend la moitié du coût à sa charge, et les autres collectivités publiques l'autre moitié.

Que l'on ne dise pas toutefois que l'Etat cherche à substituer l'effort financier des collectivités locales au sien : il est prévu en effet que, chaque année pendant trois ans, l'Etat seul fera un effort de progression de 25 p. 100, ce qui aboutit au doublement de sa participation sur trois ans, alors que la subvention des collectivités locales ne suivra par la même progression.

Dans ces conditions, et dès 1975, les centres dramatiques pourront accueillir et financer plusieurs créateurs et non un seul. De plus, une jeune compagnie leur sera rattachée, avec un budget et un cahier des charges autonomes.

Ce sera l'amorce d'une politique plus large que j'envisage en faveur du jeune théâtre. Cette politique a pour objet de donner aux créateurs des moyens accrus dont la progression est prévisible d'avance et de permettre au public de bénéficier d'une variété plus grande de styles. Chaque région pourra ainsi disposer d'un centre de création actif, véritable foyer de confrontation, qui sera fortement implanté dans la réalité locale.

Dans le domaine de la musique, de l'art lyrique et de la danse, l'ensemble des moyens progresse de 21,4 p. 100. Les activités lyriques croissent de plus de 16 p. 100.

Dans ce secteur encore, une démultiplication des ressources peut être atteinte par la formule du pool des villes : à moyens identiques à ceux de l'an passé, mais en concentrant ces moyens sur un plus petit nombre de créations, chaque ville peut disposer de productions plus soignées et plus coûteuses ; l'échange des productions permet au public de bénéficier au total d'un même nombre de spectacles.

Voilà encore un moyen simple d'utiliser plus efficacement l'argent des collectivités locales et de l'Etat : puisque celui-ci accorde ses subventions au pool et non à chaque ville, les organisateurs peuvent choisir la création sur laquelle un effort sera fait, au bénéfice des publics de plusieurs villes. Ici encore, la recherche de la souplesse dans l'intervention de l'Etat est le gage du meilleur emploi des deniers publics.

En matière musicale, la politique de création d'orchestres sera poursuivie dans les régions. Si les négociations entamées avec l'O.R.T.F. aboutissent, trois nouveaux orchestres régionaux pourraient être créés dans les deux ans qui viennent. Enfin, une politique d'initiation à la musique dans les écoles, qui a été préfigurée par le fonds d'intervention culturelle, sera progressivement développée à l'échelon national.

En ce qui concerne les lettres, le crédit actuellement inscrit au titre du Centre national des lettres est augmenté de 60,8 p. 100. Dans ce domaine, l'aide aux créateurs revêtira plusieurs formes.

De jeunes écrivains recevront une bourse de travail qui leur permettra de trouver le temps et le moyen d'écrire parallèlement à une activité professionnelle qu'il leur est souvent difficile d'abandonner. Pour d'autres, au talent plus confirmé, la bourse sera calculée de manière à leur laisser une année de liberté complète. Enfin, il est souhaitable que soit versée une indemnité renouvelable à des écrivains célèbres et âgés, auxquels je pense pour compléter des droits d'auteurs insuffisants.

Sur un autre plan, je me propose de trouver dans notre patrimoine, peut-être avec le concours de telle ou telle collectivité locale intéressée, un ou plusieurs lieux de travail qui pourraient être aménagés afin de permettre chaque année à des auteurs de bénéficier du calme nécessaire à leur activité.

Par ces moyens, dont le coût est modique, plusieurs dizaines d'auteurs pourront chaque année bénéficier d'une aide de l'Etat. Et la communauté des écrivains saura qu'elle n'est ni oubliée ni négligée, comme elle le croit.

Enfin, le Centre national des lettres, comme la Caisse de la musique qui est en cours d'élaboration, sera doté, au terme de la réforme entreprise, des moyens nécessaires pour assurer une protection sociale renforcée des écrivains professionnels. Il sera mis fin aux irritants problèmes posés par le financement des caisses actuelles, lequel repose trop largement sur les artistes eux-mêmes.

Dans le domaine du cinéma, l'avance sur recettes sera réformée et tous les moyens dégagés seront consacrés à la création, que ces moyens proviennent de la télévision ou du fonds de soutien, après révision des mécanismes existants.

En matière architecturale, l'association pluridisciplinaire — animée par Boïll, ainsi que par des architectes et des urbanistes français — que j'envisage, monsieur Fillioud, de fonder sera, elle aussi, un stimulant à la création. Je vous rappelle d'ailleurs que je lui ai demandé de faire aussi des propositions en matière d'enseignement architectural.

La politique d'aide à la création est donc absolument systématique dans les différents secteurs. En témoignent enfin les festivals qui ont à mes yeux la qualité irremplaçable d'être à la fois moyen de création et instrument de diffusion.

Qu'il s'agisse de crédits budgétaires — augmentés de deux millions de francs pour les festivals — ou de financements complémentaires apportés par les villes, dont Paris ou la Caisse nationale des monuments historiques, les moyens mis à la disposition des festivals seront en principe majorés de plus de 30 p. 100, aussi bien à Paris que dans les grands festivals de Provence ou de Poitou-Charentes.

Deux nouvelles manifestations seront enfin créées : un festival en faveur du cinéma français à Paris et un festival de l'architecture, l'un et l'autre à un niveau international.

Il ne serait pas admissible — je pense que vous me l'accorderez — que ces efforts accomplis en faveur de la création ne bénéficient pas au plus large public. C'est la raison pour laquelle j'attache un intérêt particulier à la diffusion.

Le secteur de l'animation culturelle, c'est-à-dire de la diffusion en profondeur, avec les maisons de la culture et les centres d'animation culturelle, bénéficiera donc d'une augmentation de crédits de 22 p. 100.

Le F.I.C., dont les ressources sont accrues de 10,2 p. 100 et la dotation portée à 17,5 millions de francs — vous savez que l'effet multiplicateur est d'environ cinq — continuera à développer des expériences dans ce domaine particulier où la culture doit être à la fois spectacle, action et communication.

J'ai créé en outre un Office de diffusion culturelle qui pourra disposer de quatre millions de francs, dont une partie venant du F.I.C., et qui doit permettre à l'ensemble de la population française de bénéficier de concerts et de représentations de troupes théâtrales, lyriques et chorégraphiques.

L'idée consiste à permettre aux collectivités locales de faire venir un spectacle de leur choix en bénéficiant d'une aide plafonnée à 30 p. 100 du coût de déplacement. L'Office de diffusion se bornera à mettre en relation l'offre et la demande et à financer partiellement la circulation des œuvres entre les régions, et entre Paris et la province dans les deux sens.

C'est notamment au service de cette politique que la salle Favart sera rouverte afin d'attirer à Paris les meilleurs spectacles de la décentralisation lyrique et dramatique. De plus, un mécanisme spécifique est en cours de mise en place pour assurer une meilleure connaissance des arts plastiques par des expositions circulantes. Il sera doté de 1,3 million de francs en 1975.

Parallèlement, pour la première fois, ce ministère pourra sans doute remplir sa mission en matière audio-visuelle.

En effet, grâce au paragraphe 3 de l'article 15 de la loi sur la radio et la télévision que vous avez votée en juillet dernier, je dispose d'une base législative pour obtenir des sociétés de programmes les retransmissions qui n'étaient jusqu'à maintenant ni suffisamment ni convenablement réalisées.

Il est en effet prévu, aux termes de ce texte, que « le cahier des charges détermine les obligations des sociétés de programmes au titre de la culture, notamment par la diffusion d'œuvres lyriques, dramatiques ou musicales produites par les théâtres, festivals ou entreprises d'action culturelle subventionnés ».

Ces cahiers des charges sont en cours de rédaction. Ils prévoient le nombre minimal de spectacles lyriques, dramatiques et chorégraphiques que les sociétés de programmes devront retransmettre au titre de cet article sur une liste proposée par le secrétariat d'Etat.

En outre, le secrétariat d'Etat pourra participer au financement d'autres retransmissions en liaison avec la société de production, si les sociétés de programmes y consentent. Nous avons prévu pour cela une somme de l'ordre de sept millions de francs dont une partie provenant du F. I. C.

Par ce double mécanisme, nous aurons ainsi la garantie, d'une part, qu'un certain nombre de retransmissions seront réalisées, d'autre part, que des œuvres qui, jusqu'à maintenant, étaient trop onéreuses pour les sociétés de programmes pourront, grâce à la contribution du secrétariat d'Etat, avoir un accès à l'antenne.

Je vois dans ces retransmissions la meilleure justification politique et culturelle de l'effort accompli en faveur de la réunion des théâtres lyriques nationaux. A partir du moment où des opéras créés à grands frais sont vus par des millions de téléspectateurs — je cite toujours le chiffre de trois millions pour *Le Trouvère* télévisé à Orange — le budget de l'Opéra devient parfaitement justifié.

En outre, j'ai demandé la cotutelle sur l'Institut audio-visuel dont les trois missions de formation, d'archivage et de recherche recouvrent assez exactement celles de mon département. Enfin, je compte rétablir de nouvelles relations entre le cinéma et la télévision. Celle-ci, en tant que consommateur privilégié de films devrait alimenter financièrement beaucoup plus que par le passé les moyens de production mis à la disposition du cinéma par le fonds de soutien. Les coproductions devraient être accrues et la concurrence faite par la télévision au cinéma organisée.

S'il est un domaine où l'équilibre entre diffusion et création est particulièrement indispensable, c'est précisément celui du cinéma. Outre l'intérêt que mérite cet art, compte tenu aussi des difficultés qu'il traverse à l'heure actuelle, un effort particulier est prévu en sa faveur.

La politique que je me propose de poursuivre dans ce domaine, et qui sera précisée au cours des semaines à venir, reposera sur un assouplissement radical de la censure pour les adultes, assorti d'un contrôle très strict de l'affichage et d'une récupération des sommes, évaluées à dix millions de francs, dont bénéficie, par une utilisation abusive du fonds de soutien, le cinéma de pornographie et de violence.

De plus, j'ai prévu le doublement des crédits d'avances sur recettes, qui seront étendus à la distribution, l'augmentation du montant des avances et un système de bourses de création pour les jeunes réalisateurs. A ces mesures orientées vers la création s'ajoutera une réforme de l'aide à l'exploitation, qui sera consacrée en partie à l'équipement, en partie au fonctionnement, afin d'assurer une programmation, c'est-à-dire une diffusion diversifiée.

La sauvegarde du patrimoine, pour une nation de vieille culture comme la nôtre, est un devoir incontesté. Mais le domaine est si vaste et les efforts nécessaires si coûteux, que j'ai dû procéder à des arbitrages.

Les archives ne sont certainement pas assez pourvues. Le budget pour 1975 me donnera néanmoins les moyens de poursuivre la réalisation de la cité interministérielle des archives de Fontainebleau.

Cette cité doit regrouper dans un seul grand dépôt tous les documents produits par les administrations centrales de l'Etat, à l'exemple de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Les constructions existantes, dûment aménagées, et un dépôt de vingt kilomètres de rayonnages récemment construits ont permis la mise en fonctionnement immédiate de ce service qui a satisfait en 1974 plus de 8 000 communications.

La totalité du programme, évalué à 125 millions de francs en 1970, comprendra dix unités de quatre-vingts kilomètres de rayonnages. En 1975, une de ces unités pourra être réalisée, grâce aux crédits de 1974 auxquels s'ajouteront 11 650 000 francs prévus au budget pour 1975.

Un plan de cinq ans permettant le microfilmage généralisé des archives existantes sera mis au point en 1975. Nous pourrions ainsi dissocier deux problèmes qui risquent de devenir insolubles techniquement et financièrement : celui de la conservation des archives et celui de leur communication.

A partir du moment où la communication se fait par microfilm qu'on peut reproduire, vendre, manipuler, entreposer aisément, le service du public est assuré. Quant à la conservation, elle peut être regrouperée dans de vastes silos, construits sur des terrains choisis pour leur faible coût, d'où le document original ne sera extrait que pour vérification, entretien ou exposition.

Les fouilles ne sont pas en progression suffisante. L'augmentation d'environ 15 p. 100 sur l'année précédente du budget de fonctionnement permettra toutefois un renforcement du personnel et l'amélioration des possibilités d'action sur le terrain.

L'orientation retenue sera celle de la fouille dite de « sauvetage », afin de préserver les découvertes sans cesse mises au jour par les travaux d'urbanisme et de voirie, ou l'exploitation des carrières. De près d'un millier en 1974, ces interventions devraient atteindre vraisemblablement 1 400 l'année prochaine.

Enfin, l'acquisition ou la protection de certains sites de haute importance scientifique est prévue, afin de créer de véritables « réserves archéologiques » pour les générations futures qui disposeront de moyens d'investigation plus élaborés.

L'inventaire se poursuivra à un rythme hélas ! trop lent encore. Une seule commission régionale sera créée, qui s'ajoutera aux treize qui existent. L'œuvre à accomplir dans ce domaine reste immense puisqu'une première estimation permet d'évaluer à cinq ou six millions l'ordre de grandeur des œuvres à recenser et à étudier, et à 1 500 000 le nombre approximatif de celles qui sont en péril.

Les musées, en revanche, seront beaucoup mieux dotés.

Les crédits de fonctionnement passent de 55 à 66 millions de francs, soit une augmentation de plus de 20 p. 100. L'essentiel de notre effort portera sur la rémunération des personnels et sur les subventions accordées aux musées classés et contrôlés. En ce qui concerne ces derniers, l'accent a été mis encore une fois sur les musées de province qui recevront en 1975 une dotation globale supérieure de 72 p. 100 à celle qu'ils ont reçue cette année.

En matière d'équipement, l'enveloppe globale de 37,5 millions de francs allouée aux musées permettra de faire un effort en faveur des musées de province — 11,5 millions de francs, soit 30 p. 100 — et de la rare d'Orsay — première tranche de 20 millions de francs — où sera édifié le grand musée du XIX^e siècle qui manque à la France.

En outre, le musée d'art moderne, libéré par la cession de Beaubourg, aura vocation à accueillir les donations d'œuvres d'art qui seront ainsi présentées dans des conditions parfaitement stables et adaptées aux intentions des donateurs, qui seront strictement respectées.

Enfin, le futur centre de Beaubourg entre dans une phase décisive. Ses travaux se poursuivent selon le rythme initialement envisagé et la tolérance de 12 p. 100 d'imprévu est loin d'être atteinte puisque nous en sommes à l'heure actuelle à un dépassement de seulement 4 p. 100. La plupart des marchés étant passés, les crédits d'équipement seront en diminution de 32 p. 100, passant de 126 à 85 millions de francs.

En revanche, l'accélération de la préfiguration du futur centre, qui sera en mesure d'accomplir l'essentiel de ses missions dès son ouverture, entraîne une augmentation des crédits de fonctionnement qui passent de 20 à 43 millions de francs.

Dans notre esprit — et nous sommes en cela les fidèles continuateurs du président Pompidou qui a conçu et qui a voulu Beaubourg — le futur centre associera une bibliothèque de lecture publique dont la nécessité est reconnue depuis près de vingt ans, un centre de création industrielle qui contribuera à l'amélioration de notre cadre de vie quotidien, un institut de recherches et de création acoustique et musicale capable de faire de Paris le lieu privilégié de l'aventure musicale contemporaine, un grand musée d'art moderne, complété par une galerie expérimentale d'expositions qui prendra le relais du Centre national d'action culturelle et dont les collections retraceront les grandes étapes de l'art de notre siècle.

Ainsi, avec le Louvre, Orsay et Beaubourg, Paris disposera, étiré le long de la Seine, du plus extraordinaire ensemble muséographique du monde.

Dès mon arrivée à la tête du ministère, j'ai insisté pour que les missions du centre Beaubourg soient revues et approfondies dans deux directions : la pédagogie et la décentralisation.

Sur le premier point, je souhaite que Beaubourg devienne, en collaboration avec les services du ministère de l'éducation, un laboratoire dans lequel sera inventée, avant d'être effectivement appliquée, la pédagogie des arts plastiques et de la musique destinée aussi bien aux adultes qu'aux enfants.

Sur le second point, en refusant d'être une sorte d'îlot privilégié distillant une culture élitiste, Beaubourg devra s'intégrer complètement à la vie culturelle nationale, grâce aux relations qui se noueront avec les futures sociétés de télévision et de radio et grâce à un constant mouvement de va-et-vient, entre Paris et la province, des créations les plus significatives.

J'espère qu'il vous sera possible, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, d'examiner et d'adopter le projet de loi portant création du centre national d'art et de culture Georges Pompidou, qui vous a été soumis par mon prédécesseur. Il appartiendra alors au Gouvernement d'arrêter, par décret, l'organisation interne et les statuts des personnels du futur centre qui ouvrira ses portes dans deux ans.

M. Aymeric Simon-Lorière. Très bien !

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Dans le domaine de l'architecture et des sites, j'ai proposé que le bénéfice de la loi de 1930 s'étende à cent villes de plus de vingt mille habitants. Un périmètre englobant le centre historique de ces agglomérations sera déterminé en vue d'une inscription à l'inventaire et soumis à l'avis des conseils municipaux concernés. La concertation avec les collectivités locales est donc assurée, monsieur Fillioud.

Je voudrais que l'on comprenne bien le sens de cette mesure. Il ne s'agit pas d'arrêter la vie et l'activité dans ces villes. Il s'agit d'attirer l'attention de l'opinion publique et des élus sur le caractère irremplaçable de ces centres où se sont définies l'histoire et l'âme de ces villes. Avant d'engager une démolition, il faut que l'on puisse se poser chaque fois la question préalable : est-ce vraiment inévitable ? La procédure d'inscription permet précisément ce temps de réflexion et cette interrogation.

Cette procédure comporte donc trois temps : l'Etat propose, la collectivité locale se prononce après un large débat et le ministre suit son avis, sauf cas d'une exceptionnelle gravité.

Si la collectivité locale choisit l'inscription, toute démolition ou construction nouvelle sera contrôlée dans le périmètre considéré. L'Etat pourra alors décider — c'est le troisième temps — s'il intervient en prenant une mesure de protection renforcée, c'est-à-dire de classement, qui ouvre droit à une aide importante de la puissance publique. Chacun sera ainsi placé devant ses responsabilités et en mesure de les exercer librement. Personne ne s'en plaindra.

D'autre part, la destruction de témoignages de l'architecture du XIX^e siècle et du XX^e siècle a pris, au cours de ces dernières années, des dimensions inquiétantes. Nous risquons de perdre de vue qu'un patrimoine de la France, qui ne s'arrête pas à 1800, est en train de disparaître. On commence à le comprendre.

Le rôle du secrétariat d'Etat est d'accélérer cette prise de conscience. C'est pourquoi j'ai décidé de proposer l'inscription de deux cents monuments de cette époque à la commission nationale supérieure des monuments historiques. Cette mesure permet de faire passer de deux cents à quatre cents le nombre des édifices postérieurs à 1800 qui sont inscrits ou classés sur un total de trente mille édifices protégés.

Cette politique plus ambitieuse demande des moyens supplémentaires. Le budget proposé retrace cette évolution. Soixante et onze emplois nouveaux seront dégagés ; cinq agences des bâtiments de France seront créées, notamment une agence en Corse. A ce rythme, dans trois ans le territoire national sera couvert, puisqu'il manque encore seize agences. Or ces cellules de base ont un rôle capital : celui de l'entretien des édifices classés et celui de l'instruction des projets de travaux dans les espaces protégés.

D'autre part, les dotations du budget d'équipement passeront de 156 millions à près de 173 millions pour les monuments historiques, et de 11 millions à 13 millions pour les sites et les secteurs sauvegardés. Rappelons que, dans ce chapitre, la dotation était en 1970 d'un peu plus d'un million.

La politique générale sera celle du maximum d'interventions de sauvegarde, sans pour autant interrompre des opérations plus ambitieuses, comme celles qui portent sur les cathédrales de Nantes, de Metz et de Strasbourg.

En matière d'équipement — et j'aborde ici mon quatrième point — le budget de 1975 comporte un ralentissement né à la fois de contraintes budgétaires et d'une sous-consommation des crédits d'équipement que j'ai eu à déplorer. J'ai donc pris des dispositions pour que le montant des reports en autorisations de programme soit considérablement réduit en 1974. Enfin, le renforcement de mes services devrait permettre de sortir d'une situation évidemment inadmissible.

Il va de soi que, l'an prochain, un nouvel effort vous sera demandé pour que les crédits d'investissement retrouvent un rythme croissant.

Il n'en reste pas moins que je crois indispensable de privilégier, pendant quelques années encore, le budget de fonctionnement et d'utiliser les crédits d'investissement selon d'autres méthodes que par le passé pour des raisons à la fois culturelles, techniques et financières.

Dans ce domaine encore, je préfère restaurer un monument ancien, l'adapter s'il s'y prête, et l'affecter à une fonction d'auditorium, de salle de spectacle ou d'exposition plutôt que d'édifier des bâtiments nouveaux. Cette conception permet à la fois de sauver et d'animer. Elle permet aussi d'entrevoir immédiatement le lien toujours nécessaire mais subtil entre l'architecture et les arts qu'elle abrite. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Car la culture forme un tout. La musique n'est pas dissociable de l'architecture. Quant au théâtre, les modernes ont retrouvé le sens du lieu théâtral comme premier élément du décor, ce que les Grecs et les périodes baroques avaient parfaitement senti.

Ne confinons pas musiciens et acteurs systématiquement dans des salles polyvalentes ; qu'ils envahissent les places publiques, les jardins, les monuments civils et religieux quand ceux-ci ont perdu leur affectation primitive : la musique et le théâtre n'y perdront rien.

Sur le plan technique, j'ai indiqué ma préférence pour des équipements légers. Sauf si les circonstances locales ne le permettent pas, il me paraît en effet préférable de réaliser des maisons de la culture éclatées en plusieurs espaces — sans que la structure juridique, bien entendu, soit modifiée — et des équipements spécifiques qui soient aussi bien des moyens de création que d'accueil.

Je pars de l'idée qu'il faut laisser aux hommes de théâtre la libre disposition d'un lieu équipé à leur intention, et qu'il en va de même pour les musiciens et les spécialistes des expositions. Les difficultés et les coûts de construction, puis de gestion, ne donnent aux équipements polyvalents et intégrés un intérêt véritable que dans des cas exceptionnels qui doivent être soigneusement pesés. On ne doit pas confondre la polyvalence des équipements et la pluridisciplinarité des équipes qui, elle, est éminemment souhaitable.

Enfin, sur le plan financier, cette conception permet souvent de cumuler les moyens qui me sont accordés à la fois au titre de la restauration et de l'équipement. Elle aboutit à des édifices qui seront moins coûteux en construction et en gestion. Cet abaissement des coûts met ainsi davantage la possibilité de s'équiper à la portée des collectivités locales. Les emprunts que permettent les subventions seront moins élevés, les charges d'intérêt par conséquent moins lourdes, et les taux de subvention pourront être accrus.

En matière de formation, le secrétariat d'Etat à la culture est investi d'une importante mission puisque soixante-dix mille élèves fréquentent des établissements qui relèvent de son autorité dans des domaines variés : architecture, arts plastiques, musique, art dramatique, cinéma. Le budget de 1975 est, dans ce secteur, un budget d'attente, préalable à une réorganisation.

Si l'on considère les dotations du service des enseignements de l'architecture et des arts plastiques, on constate que le budget qui vous est soumis comporte 6 500 000 francs de mesures nouvelles et que le nombre d'emplois créés s'élève à 82.

L'enseignement de la musique, quant à lui, aura une dotation globale de 11 500 000 francs alors que celle de 1974 s'élevait à 9 500 000 francs, soit un accroissement de 20 p. 100. En dix ans, sur ce chapitre, le budget a été multiplié par dix.

Le bilan au 1^{er} janvier 1975 sera le suivant : 8 conservatoires nationaux de région avec classes terminales, 12 conservatoires nationaux de région, 19 écoles nationales rénovées, 21 écoles municipales agréées.

La réorganisation, je la conçois de trois manières.

Il faut d'abord mettre un terme aux difficultés que connaît l'enseignement de l'architecture. Elles tiennent en partie à l'imbricolage juridique hérité des réformes de 1968, ce qui a entraîné l'invalidation des diplômes délivrés depuis cette date et l'annulation par le Conseil d'Etat des textes portant organisation de cet enseignement. Avant la fin de la présente session, un projet de loi vous sera soumis pour valider diplômes et textes réglementaires.

D'autre part, un effort de réflexion pédagogique sera poursuivi et accentué dans les différents enseignements. Cet effort devra aussi conduire à repenser les conditions de travail des étudiants et des enseignants, qu'il s'agisse de locaux, de débouchés ou de carrières. Dès à présent, je prévois que ce secteur des enseignements sera l'une des priorités du budget de 1976.

Enfin, je me propose en 1975 de créer deux institutions dans le domaine du théâtre et de la danse qui seront des conservatoires de recyclage de haut niveau, financés en liaison avec la formation permanente. Comédiens et danseurs professionnels pourront ainsi améliorer la connaissance qu'ils ont de leur art et acquérir de nouvelles techniques. C'est très exactement, pour l'art lyrique, la vocation de l'Opéra-studio qui sera rénové et installé à Lyon.

Le sixième et dernier point de cet exposé concernera la régionalisation qui est au fond l'option majeure de la politique culturelle que je défends et l'idée fondamentale de ce budget.

J'ai indiqué qu'une large partie des moyens nouveaux qui me seraient accordés en personnel serait mise au service de la province.

J'ai mis l'accent sur les centres de création dramatique et lyrique en province, sur les orchestres et festivals régionaux. La politique de diffusion culturelle est entièrement tournée vers la province puisqu'elle permet — je tiens à le souligner — à telle ou telle ville, à un taux diminué par la subvention de l'Etat, et la ville gardant les recettes, de bénéficier de spectacles d'expositions, de ballets, de concerts créés à Paris ou dans les régions.

Je crois aussi qu'il est conforme à l'idée de régionalisation bien comprise que ce qui est créé en province soit ultérieurement présenté à Paris : l'office de diffusion culturelle devra également y pourvoir. Mais je considère que l'on peut aller plus loin encore dans une politique de régionalisation et, pour y parvenir, je me propose d'entamer la négociations d'accords contractuels avec les collectivités locales.

En matière de culture, l'articulation entre les moyens nationaux et les moyens locaux a été, jusqu'à présent, très largement insuffisante, et sur ce point je souhaite apporter des modifications substantielles.

L'action commune de l'Etat et des collectivités locales s'est développée dans certains secteurs — maisons de la culture, orchestres, monuments historiques — mais elle n'a jamais été systématique. Or, cette politique est seule susceptible d'assurer un développement culturel accéléré, diversifié et harmonieux. De là, la proposition de conclure une charte entre l'Etat et les collectivités locales, proposition qui s'envisage d'adresser à la fois aux autorités régionales, aux métropoles régionales et à quelques villes qui jouent un rôle majeur dans la vie culturelle du pays, enfin aux départements sièges de ces villes.

Cette politique implique d'abord le recensement des moyens et des projets à l'échelon régional. Une carte des régions devra être dressée. Les régions devraient étudier et débattre les projets qu'elles souhaitent développer. Un choix devrait être fait et un échéancier de financement proposé. Les villes devraient, en liaison avec l'Etat, établir, en fonction de leur importance et de leurs moyens, une politique culturelle globale.

Ce type d'action présente de nombreux avantages.

C'est aux collectivités locales qu'il appartient de formuler leur demande en matière de culture. Mais, techniquement et juridiquement, les services de l'Etat sont susceptibles de contribuer à une étude permettant aux projets envisagés de voir le jour dans les meilleures conditions.

Ce sont les collectivités que j'énumérais précédemment qui sont le support de la plus grande partie des moyens de création, de diffusion et de formation. Une priorité doit leur être accordée pour un développement accéléré.

Enfin, la capacité de financement sera renforcée tant par l'élimination des actions inutilement concurrentes que par la conjonction des moyens. Cette politique n'a pas, en effet, pour objectif de transférer les charges financières de l'Etat sur les collectivités locales ou inversement mais, avec les mêmes moyens, d'améliorer les résultats ou, avec des moyens accrus dont la répartition sera négociée, d'entreprendre des actions nouvelles conjointement souhaitées et débattues.

Chaque charte comportera une liste des actions retenues, prévoira les modes de financement à la charge des partenaires respectifs et, bien sûr, un échéancier pluriannuel. Ces chartes se combineront.

A cette occasion, un remodelage des équipements anciens et la création d'équipements nouveaux seront étudiés en liaison avec la D. A. T. A. R. dont le financement sera sollicité.

Cette méthode peut seule, à terme, atténuer l'écart entre Paris et la province, et entre les régions elles-mêmes, en permettant à l'Etat de moduler l'emploi de ses moyens, et aux collectivités locales de mobiliser efficacement les leurs.

Les initiatives que j'ai mentionnées tout au long de ce discours, les institutions et les équipements que le budget pour 1975 me permettra de développer ou de créer seront en grande partie étudiés, repris, coordonnés dans le cadre de ces chartes.

« Les preuves fatiguent la vérité », disait Braque. Au terme de cet exposé de la politique du secrétariat d'Etat à la culture, je ne souhaite donc insister que sur un point : l'esprit d'ouverture dans lequel cette politique a été élaborée.

Si elle me paraît correspondre à ce moment de notre développement culturel, comme je l'indiquais en commençant, elle n'est en fait qu'une attaque à court et à moyen terme des problèmes. Mais elle est soutenue par un projet dont je voudrais qu'André Malraux et Jacques Duhamel, qui ont marqué ce ministère de leur imagination et de leur sens de la liberté, n'aient pas à déplorer l'indigence. Car il nous faut envisager dès maintenant une nouvelle approche des rapports de l'homme et de la culture. C'est dire que mon travail sera un travail de patience exécuté par un impatient, comme l'écrivait Valéry.

Qu'est-ce que la culture dans l'état actuel des choses ? Au pire : un véhicule de distraction ; au mieux : un moyen d'enrichissement spirituel ; dans les deux cas : une voie de communication à sens unique entre deux catégories distinctes de Français, ceux qui produisent la culture et ceux qui la consomment ; les artistes et les autres.

C'est cette vision — ô combien traditionnelle — qui me paraît en voie de dépassement. Il ne s'agit pas, bien sûr, de rendre l'expression artistique obligatoire comme l'est l'enseignement primaire.

Il s'agit de la rendre possible pour tous, d'ouvrir les portes de cette sorte de club privé qu'est l'art où l'on n'est encore admis que sur présentation de ses lettres de noblesse. Chaque homme, chaque femme recèle en soi des forces créatrices et le devoir des sociétés parvenues à un certain degré de bien-être est de leur donner les moyens de les déceler et de les traduire, dans l'art comme dans l'action, s'ils le veulent.

Car il n'y a pas plus de mystère, de miracle dans la peinture et la musique que dans la lecture et le calcul. Au début de ce siècle, on a considéré, à juste titre, qu'il était primordial que les Français sachent lire, écrire et compter. Le temps est venu de se demander si le chemin de leur mieux-être ne passe pas par la connaissance, donc l'enseignement de l'art, et, pour ceux qui le désirent, par son expression.

Monde magique, domaine clos, paradis inaccessible : la culture doit cesser d'obéir à ces mots vieux d'un siècle. L'éblouissement naît, certes, du contact avec les chefs-d'œuvre. L'accomplissement, donc le bonheur, ne peut venir que de ce que l'on a soi-même réalisé.

L'art n'est pas seulement le domaine du rêve. Il est aussi, Freud l'a dit, un des meilleurs moyens de prendre pied dans la réalité. Que cette opportunité soit offerte au plus grand nombre, voilà l'objectif. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bourson.

M. Pierre-Alexandre Bourson. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, entendre parler du budget de la culture, c'est entendre dire, par exemple, que son montant ne s'élève qu'à 1,45 milliard de francs, ou qu'il ne représente que 0,51 p. 100 du budget national. C'est une façon relativement facile et peu « culturelle » de présenter les chiffres. Quelle serait votre opinion si, demain matin ou ce soir, la presse écrivait en gros titre : « Budget de la culture, 145 milliards d'anciens francs » ?

Je pourrais ajouter que la part de ces crédits dans le budget général est moindre cette année que l'année dernière, où elle représentait 0,57 p. 100, mais ce serait oublier qu'au cours des exercices précédents, ceux de 1972 et de 1973 notamment, ce pourcentage n'avait atteint que 0,31 et 0,37 p. 100. Il a donc progressé, en définitive, de 25 ou 30 p. 100 en deux ans.

Si culture veut dire connaissance, le budget des affaires culturelles ne couvre pas tout le budget de la culture. Il faudrait parler aussi du budget de l'éducation nationale — qui a pour vocation d'apprendre, donc à connaître et à se cultiver — de celui de la jeunesse et des sports, de celui, même s'il est trop modeste, des animateurs socio-culturels, et aussi — pourquoi pas ? — de celui des relations culturelles, qui est rattaché au budget des affaires étrangères.

Mais s'il est évident que la culture a besoin d'un budget important, elle n'est pas uniquement un problème financier.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, attirer votre attention sur quelques points, et d'abord sur l'architecture.

Depuis plusieurs années, un projet de loi relatif aux architectes et à l'architecture est à l'étude. La profession souhaite que ce texte voie assez rapidement le jour et qu'il soit orienté dans un sens libéral.

Il conviendrait, notamment, que l'aide à l'architecture permette aux personnes dont les ressources sont des plus modestes de bénéficier de la compétence d'un architecte.

A ce propos, je vous remercie tout spécialement d'avoir bien voulu poursuivre la mise en place de la réforme de l'architecture, laquelle permettra de former des générations d'architectes qui vaudront bien les anciens.

Je voudrais vous parler aussi des artistes de l'Opéra.

Ceux-ci s'inquiètent d'un projet dont nous aurons l'occasion de reparler et ils craignent que ne soit supprimée leur caisse autonome, dont le maintien est l'une de leurs revendications principales.

Les artistes de l'Opéra ne sauraient être considérés comme des travailleurs semblables aux autres, et lorsque les responsables des caisses de sécurité sociale leur objectent qu'ils ne travaillent que vingt ou trente heures par an, ils oublient que ces vingt ou trente heures de représentations ont exigé dix ans, quinze ans ou vingt ans de formation professionnelle de grande qualité.

Tout à l'heure, M. Ralite a évoqué les difficultés des producteurs de cinéma. J'aurais aimé que mon collègue dénonce les ambitions et les prétentions financières démesurées de certaines vedettes, car chacun sait que les cachets représentent une part importante du prix d'un film. Or servir la culture, ce n'est pas seulement avoir la possibilité de donner quelques centaines de millions à un artiste, quelles que soient ses qualités.

Mon collègue M. Caillaud m'a rappelé une intéressante initiative à laquelle il tient beaucoup : je veux parler des groupements opérationnels des villes moyennes. A cet égard, les chargés de mission des affaires culturelles ont fait un excellent travail, mais trop mesuré et qu'il est souhaitable de développer.

La culture n'est pas uniquement une question de budget, et quand je constate le développement considérable de tous les moyens mis à la disposition du public, je me dis que la France a, en définitive, bien de la chance.

Il y a quelques années, M. le président Edgar Faure avait souhaité une société où la culture acquière la promotion qu'elle mérite.

La culture est en train de se démocratiser à une allure très rapide. Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller au Grand-Palais où, pour quatre francs — mais cela ne relève pas du budget de la culture — on peut admirer de nombreuses œuvres des impressionnistes. Et que dire du nombre des livres et des disques, qui a triplé en dix ans ? Comment pourrait-on prétendre, dans ces conditions, que la culture ne devient pas populaire ?

J'ai été étonné d'entendre M. Ralite affirmer que les ouvriers n'ont pas un niveau culturel suffisant. Je pense qu'il les méconnaît. En effet, quand on vit dans une banlieue ouvrière, on s'aperçoit qu'ils peuvent, aussi bien que d'autres, se procurer un livre de poche, un disque, écouter un concert sur France Culture ou regarder une bonne émission à la télévision, ce qui est possible plus souvent qu'on ne le dit.

La culture, ce n'est donc pas uniquement un problème financier ; c'est aussi, je le crois, une question de mentalité. L'important, c'est d'essayer de donner le goût de la culture.

Lors de la campagne qui a précédé l'élection présidentielle, M. Valéry Giscard d'Estaing a prononcé à cet égard une phrase qui n'a pas été remarquée comme elle méritait de l'être, car

c'était la première fois qu'un candidat à la présidence de la République affirmait : « Il faut élever le niveau culturel de la nation ».

L'élévation du niveau culturel de la nation ne dépend pas seulement du montant du budget ; il faut aussi un effort permanent pour donner à chacun le goût de la connaissance, la soif d'apprendre. Mais il convient de rappeler aux élites « intellectuelles », journalistes, écrivains, enseignants, que le goût de la culture ne peut naître que du pluralisme des idées.

A ce sujet, je voudrais faire part d'une petite expérience.

Visitant récemment quelques bibliothèques de collèges et d'universités, j'ai été étonné de voir que si Karl Marx et ses élèves, qui sont souvent des frères ennemis, y avaient toute leur place — et c'est normal — en revanche, des hommes qui ont fait la réputation de la France à l'étranger où ils sont souvent mieux connus des étudiants que chez nous, n'y avaient pas la place qu'ils méritent. Je pense notamment à Sauvy, à Fourestier, à Revel ou Aron.

Je constate aussi que les bibliothèques municipales ou universitaires n'offraient pratiquement pas de pièces de théâtre de Montherlant, de Jean Anouilh ou de Marcel Aymé. Certes, je suis favorable aux représentations de pièces de Bertolt Brecht ou de Ionesco, mais j'estime que la culture doit être pluraliste et non pas orientée.

Ceux qui ont des responsabilités dans le domaine culturel, dans un collège, dans une université, dans un journal, à la radio ou à la télévision, brandissent trop souvent la bannière de la laïcité pour mieux doter d'uniformes ceux dont ils ont la charge.

Il n'y a de culture que pluraliste et laïque et, dans ce domaine, un effort doit être fait.

J'ai noté avec beaucoup de sympathie et de satisfaction les propos de M. Fillioud qui a parlé tout à l'heure des « certitudes inquiétantes ». Il n'y a pas de culture sans le doute, car le doute est la seule façon de se cultiver, grâce au pluralisme et au laïcisme véritable de la culture. En écoutant notre collègue, je pensais que l'on est toujours inquiet des certitudes des autres, mais pas suffisamment des siennes.

Je rend hommage au propos de M. Fillioud parce que j'ai l'impression que, par rapport au ton un peu agressif et dramatique de M. Ralite, que son inquiétude des certitudes correspond à ce qui n'est pas commun dans leur programme. (*Souires et applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous dire combien votre budget a été examiné de façon très précise par le groupe des républicains indépendants. Certes, nous aimerions que le montant des crédits fût plus élevé. Et quel est le ministre qui ne souhaite voir son budget augmenter ? Nous le voterons, tout en connaissant ses limites et ses manques, parce que nous savons que nous vivons dans une période où tout n'est pas possible, et tout de suite.

Votre effort, au-delà de ce budget, doit aller précisément vers ce goût de la connaissance qu'il faut donner aux Français pour élever le niveau culturel de la nation, comme le souhaite M. le Président de la République.

En définitive, cette force de la culture peut être mise en exercice par la confiance que me faisait récemment l'un de mes amis, qui a eu la chance de réchapper des camps nazis : aux pires moments de désespérance, ayant eu l'occasion de trouver un modeste roman policier d'avant la guerre, modeste à la fois par sa conception et presque par l'indigence de l'intrigue, il s'est raccroché à ce livre, l'a lu et relu ; et, comme il n'avait pas d'autre possibilité de se cultiver, il a réussi à l'interpréter de diverses manières, à imaginer d'autres personnages, à faire naître dans son esprit d'autres livres qu'il a écrits ensuite.

L'histoire de cet homme et de ce petit livre — qui, au départ, n'était pas grand-chose — montre que, lorsqu'elle est pluraliste et laïque, la culture est un des meilleurs moyens de sauvegarder les principes de la démocratie.

Cela me permet de terminer en citant cette phrase de Louis Pauwels : « Quand j'entends parler de revolver, je sors ma culture ». (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le secrétaire d'Etat, les contraintes de l'austérité frappent lourdement les crédits de votre département, et leur examen pourrait avoir comme fond musical la chanson : « C'est pas la joie », si largement diffusée sur ces instruments de formation culturelle que sont les postes de radio.

La part des dépenses consacrées à la culture dans le budget de l'Etat régresse pour la première fois, en même temps que ce qui fut un ministère d'Etat est ravalé au rang de secrétariat d'Etat.

Si c'est là une manifestation de l'esprit de changement, elle ne nous paraît pas concluante, et j'espère que l'an prochain ce ne sera pas un parlementaire en mission qui viendra présenter les crédits de la culture.

Ces réserves ne visent pas votre personne, monsieur le secrétaire d'Etat, au contraire : homme de culture, homme d'esprit et véritable amateur d'art, vous avez notre sympathie. De la modicité de votre budget vous tirez le meilleur parti et vous avez su prendre, en même temps qu'un ton nouveau, des initiatives intéressantes ; je veux parler notamment de l'opération des cent villes, de celle des trois cents monuments, ainsi que de l'idée de charte municipale ou régionale.

Pour ces raisons, en dépit des regrets que j'ai exprimés, mes amis du groupe de l'union des démocrates pour la République et moi-même vous apporterons notre vote.

Compte tenu de l'exiguïté de vos moyens, vous avez pris le parti de faire porter vos efforts sur le fonctionnement et non sur l'investissement ; vous l'avez rappelé à cette tribune.

Un tel choix, acceptable à titre exceptionnel, ne pourrait sans danger être renouvelé l'an prochain. Il est cependant à l'origine de notables progrès en faveur du théâtre, des maisons de la culture, de l'art lyrique et de la musique ; il permet aussi à votre administration d'accomplir un effort pour se mieux doter en personnel afin de mieux fonctionner.

Les rapporteurs ont largement analysé les grandes lignes de votre action et de vos propositions, mais ils l'ont fait sous un éclairage strictement négatif. Si les réalités sont sombres, elles sont quand même beaucoup moins noires que celles qu'ils ont décrites.

Je bornerai mon propos à quelques points précis et à des propositions que j'espère constructives.

Je le ferai cependant avec une certaine lassitude.

En effet, depuis plusieurs années, à cette même tribune et à propos de ce même budget, j'ai été amené à exprimer mon opinion et celle de mes amis et à formuler des propositions très précises. Chaque fois, l'interlocuteur change ; une année s'est écoulée depuis l'examen du précédent budget, et peu de bonnes paroles prononcées en réponse aux questions des orateurs sont transformées en actes.

Je présenterai d'abord une observation générale, en recommandant à vos services prudence et raison.

Votre département ministériel participe largement à la défense de l'environnement et à la sauvegarde de notre patrimoine national.

Dans le domaine de la construction, par exemple, vos représentants au sein de diverses commissions — par exemple, à Paris, celles des sites — sont habilités à donner leur avis. Leur tâche n'est pas facile.

Je voudrais cependant vous mettre en garde contre la tentation de dire systématiquement « non ».

L'élus local que je suis — et c'est sans doute une expérience que tous les élus locaux ont faite — a été confronté à bien des refus plus ou moins motivés, entraînant soit l'abandon de programmes d'équipements sociaux indispensables, soit de très grands retards et donc un accroissement de coût pour la collectivité.

Certains édifices sont partiellement classés et votre département est appelé, naturellement, à donner son avis et à participer financièrement aux travaux. Or je dois constater que très souvent, s'il donne son avis, votre secrétariat d'Etat n'est pas en mesure, faute de crédits, de verser la participation attendue, ce qui entraîne de nouveaux retards.

C'est pourquoi je souhaite que vos représentants fassent preuve d'une plus grande compréhension des difficultés que les élus locaux éprouvent quotidiennement pour mener à bien des réalisations à caractère social et qu'ils ne fassent pas sans cesse montre d'un perfectionnisme paralysant.

M. André Fanton. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. En dépit de l'action entreprise depuis seize ans en leur faveur, la situation matérielle des artistes peintres et sculpteurs demeure souvent des plus difficiles et les commandes publiques sont encore très insuffisantes.

Un grand pas avait été accompli lorsqu'avait été édictée la règle du 1 p. 100 sur le coût des constructions scolaires. Grâce à cette règle, peintres et sculpteurs ont pu à la fois s'exprimer et améliorer notre cadre de vie.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre à l'étude un projet de loi qui aurait pour objet d'étendre l'obligation du 1 p. 100 à l'ensemble des constructions publiques.

M. Jean-Paul Palewski. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. Le produit de ce 1 p. 100 pourrait être consacré à l'aménagement de l'environnement des bâtiments publics, tant sur le plan floral que sur le plan de la sculpture, de la mosaïque et de la peinture.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. Il en résulterait une amélioration du cadre de vie, en même temps que serait favorisée l'expression des sculpteurs et des différents artistes.

Récemment, au Mexique, j'ai pu mesurer ce qu'une politique bien conduite en matière culturelle permettait de réaliser, à la fois pour l'agrément des yeux et pour redonner vie à un art comme la sculpture qui, malheureusement, périclète en France.

Quant aux musées, pour lesquels, je le reconnais, vous faites pourtant un effort, la progression de leur fréquentation se ralentit.

A plusieurs reprises, j'ai appelé l'attention de vos prédécesseurs sur l'inégalité de fréquentation entre les musées-vedettes et les autres : tandis que le Louvre ou Versailles reçoivent des millions de visiteurs, le musée des monuments français n'en attire que quelques milliers, et l'on n'en rencontre que quelques centaines dans les petits musées de province qui, tel le musée Magnin, à Dijon, sont souvent magnifiques.

Certes, une cause de cette inégalité de fréquentation est l'inégalité des collections, mais la non-information du public en est une autre.

Je renouvelle donc le vœu qu'un effort soit consenti par la télévision, notamment par les stations régionales, afin que des séries d'émissions présentent nos musées. L'expérience prouve, en effet, que des émissions consacrées à un musée ont pour effet immédiat une fréquentation accrue de ce musée.

Le succès des expositions temporaires, telle celle qui est consacrée en ce moment à Cézanne, ou la magnifique exposition consacrée aux impressionnistes, ne doit pas masquer l'admirable travail qu'accomplissent avec peu de moyens les conservateurs des musées de France. La situation matérielle de ces conservateurs demeure indigne de leur valeur et il conviendrait d'y remédier.

Je souligne l'intérêt d'une exposition comme celle du musée de Brest, qui démontre qu'avec de l'intelligence et de la compétence, en dépit de faibles moyens, il est possible de réunir en quelques années une fort belle collection.

J'avais également appelé l'attention de vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fait que dans de très nombreux musées les œuvres ne sont pas photographiées ; il est inutile d'insister sur une telle carence qui est non seulement grave en cas de vol, mais aussi gênante pour la recherche.

Je renouvelle donc une proposition précise que j'ai déjà faite et dont la concrétisation ne serait pas ruineuse : elle consiste à créer, auprès de la direction des musées de France, un ou deux postes de photographe permanent et itinérant. En quelques

années pourraient ainsi être constituées des collections photographiques des œuvres exposées dans tous les musées de France.

Je parle d'expérience : en effet, j'ai moi-même publié des monographies sur des peintres représentés dans certains musées. Dans quelques grandes villes de province qui possèdent un musée important, j'ai pu constater que la plupart des tableaux n'étaient pas photographiés, et je devais à chaque instant prendre des photographies.

Il s'agit d'une activité importante dont les dépenses budgétaires ne seraient pas proportionnelles à leur importance.

Je reviens sur une autre suggestion destinée à mettre fin à une absurdité. Le musée du Louvre ferme les lundis de Pâques et de Pentecôte alors que, justement, des centaines de milliers de touristes étrangers se pressent à Paris. On a justifié cette fermeture en invoquant les problèmes de personnel. Deux solutions, pourtant, seraient possibles. La première serait de rendre payantes les entrées les jours fériés, notamment à Pâques et à la Pentecôte, ce qui permettrait, grâce à ces recettes nouvelles, d'attribuer une prime au personnel ; la seconde serait de fermer le Louvre durant plusieurs jours, passé cette période d'afflux touristique, afin d'accorder aux gardiens des journées de récupération. En effet, il n'y aurait rien d'aberrant à fermer le Louvre en semaine, tandis que sa fermeture aux touristes de Pâques et de la Pentecôte constitue une véritable absurdité. Vous avez encore le temps, monsieur le secrétaire d'Etat, de régler cette question avant Pâques. J'espère ne pas avoir, l'an prochain, à l'évoquer à nouveau devant vous. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je n'aborderai qu'incidemment les problèmes du théâtre et de l'art lyrique pour me réjouir de l'effort qui est consenti en faveur du théâtre privé. Il demeure le lieu privilégié de la création, avec ce qu'elle comporte de responsabilités et de risques. Comme beaucoup de Français, je souhaite la renaissance de l'opérette, genre lyrique léger trop négligé aujourd'hui, qui appartient pourtant au patrimoine artistique et culturel de notre pays.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande instamment, comme je l'avais demandé à votre prédécesseur, de vous engager dans une politique culturelle du troisième âge. Jusqu'à maintenant, l'action culturelle a visé essentiellement la jeunesse scolaire et universitaire et la tranche active de la population. Ainsi, les spectacles ont lieu en soirée, les musées sont gratuits le dimanche, c'est-à-dire lorsque ceux qui travaillent ou étudient sont libres de leur temps. Or, l'âge de la retraite s'abaissant progressivement et l'espérance de vie croissant, le nombre des retraités augmente. C'est justement en semaine, au moment où les autres travaillent, qu'ils sont disponibles mais, faute d'une politique culturelle qui leur soit adaptée, ils demeurent oisifs.

J'ai déjà suggéré la création d'un passeport culturel pour le troisième âge, à l'exemple de la « carte vermeille » que les sociétés cinématographiques ont instituée en faveur des personnes âgées et qui donnerait à ses détenteurs accès aux musées et aux centres culturels. Dans les théâtres nationaux où existent déjà des matinées étudiantes, pourquoi ne pas créer des matinées destinées au troisième âge ? Pourquoi les scènes lyriques ne joueraient-elles pas pour les retraités, l'après-midi, à des tarifs à leur portée ? Le plein emploi des édifices culturels me paraît hautement souhaitable. Enfin, les clubs du troisième âge qui se multiplient dans toute la France devraient disposer de conférenciers et d'animateurs en nombre suffisant.

Je vous suggère, monsieur le secrétaire d'Etat, de créer auprès de vous une commission d'étude des problèmes culturels du troisième âge, afin d'élaborer une politique bien nécessaire.

Voilà quelques propositions concrètes : elles me paraissent réalisables, à la seule condition que vous le vouliez.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais, en tant qu'élu de Paris, répondre à certaines assertions que contient le rapport de M. Josselin.

L'an dernier, c'était M. Fillioud, cette année c'est M. Josselin qui fait à la ville de Paris un mauvais procès. Ce procès repose d'abord sur la confusion qui est faite entre Paris Etat et Paris ville. Il est vrai que, pour des raisons historiques, une certaine centralisation artistique s'est opérée à Paris,

et lors d'un précédent débat budgétaire, j'ai été l'un des premiers à me réjouir du transfert du T. N. P. à Villeurbanne. Mais s'il est vrai qu'un effort de décentralisation est nécessaire, il n'en existe pas moins un héritage historique auquel nous ne pouvons rien.

Il résulte ensuite de l'erreur qui consiste à apprécier l'effort national fait à Paris en fonction de la seule population de la ville de Paris. Or, étant donné l'exiguïté du district parisien et les facilités de communications, les moyens culturels de Paris sont, en réalité, à la disposition des dix millions d'habitants de la région. C'est un fait dont il faut tenir compte en cessant de considérer que ces moyens profitent à la seule population de la ville de Paris.

Il est évident que Paris n'a pas à doubler l'action de l'Etat, mais il n'empêche, contrairement à ce qui a été affirmé, qu'un effort considérable est accompli en matière culturelle. C'est ainsi que nous avons assisté, voici quelques années, à la création du Théâtre de la ville, entièrement subventionné par la ville de Paris et qui constitue une grande réussite, non seulement sur le plan théâtral, mais également dans le domaine de la musique et des ballets. Cette opération coûte fort cher, mais c'est un investissement justifié. La ville de Paris subventionne également de nombreux festivals, et notamment le prestigieux festival du Marais. Je mentionnerai aussi la création, en liaison avec l'Etat, de l'Orchestre de Paris et ce qui a été réalisé au Carré Thorigny et maintenant à la Gaîté lyrique par Sylvia Montfort, grâce à des subventions de la ville de Paris.

La ville de Paris subventionne enfin assez largement, bien que cela reste insuffisant, le fonds d'équipement du théâtre privé. Ici encore, le procès fait à la ville de Paris est un faux procès, d'autant qu'à aucun moment elle n'a refusé de collaborer avec l'Etat, mettant au contraire à sa disposition la Gaîté lyrique pour y abriter provisoirement le théâtre national de Chaillot. De même, c'est au théâtre Marigny qu'est installé actuellement la Comédie-Française, encore que les conditions du contrat ne dépendent pas de la ville de Paris.

Et il n'y a pas que les théâtres. La ville de Paris possède des musées, et je souhaiterais que beaucoup de musées nationaux ou départementaux fassent preuve du même dynamisme que le Musée d'art moderne de la ville de Paris. Le musée du Petit-Palais et le musée Carnavalet ne sont pas, eux non plus, négligeables.

Un effort considérable est consenti en faveur des bibliothèques et des discothèques afin de créer une animation culturelle dans les différents quartiers de Paris. Si ces actions ne relèvent pas nécessairement des crédits affectés à la culture, il n'en s'agit pas moins d'actions hautement culturelles.

En tant qu'élu de la ville de Paris je me permets donc de dire que le procès qu'on tente de faire à cette ville est un mauvais procès. Il est vrai que la part de son budget consacrée à la culture est inférieure à celle que lui consacrent de nombreuses villes de province. Mais la raison en est évidente : on ne saurait créer à Paris un Opéra bis ou une Comédie-Française bis, et les efforts doivent être accomplis en fonction des besoins. Autant une ville qui ne dispose que d'un centre culturel ou d'un seul théâtre doit y faire porter tout son effort, autant il apparaît inutile de doubler à Paris l'effort de l'Etat.

Je tenais à faire cette mise au point. Car, chaque année, les mêmes reproches sont adressés à la ville de Paris. Il est vrai que j'ai souvent déploré devant le conseil de Paris l'insuffisance des crédits affectés aux actions culturelles, mais il fallait rétablir les faits. C'est ce que j'ai essayé de faire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs centristes et démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Savary.

M. Alain Savary. Monsieur le secrétaire d'Etat, le seul reproche que je ne saurais vous faire est celui d'avoir tenté de passionner le débat, qu'il s'agisse du fond ou de la forme. La modestie de votre comportement est d'ailleurs à l'image de la modestie de votre budget.

Mais, nous, socialistes, pensons qu'il est des situations où la litote n'est pas de mise, et c'est précisément le cas aujourd'hui. L'homme que vous êtes, ce que vous représentez, ce que votre présence signifie à la tête du secrétariat d'Etat à la culture nous aident déjà à comprendre l'orientation de la politique culturelle du Gouvernement.

Depuis trois ans, outre vos autres activités, vous avez fait profession de distraire la bourgeoisie parisienne, et cela avec l'argent de l'Etat. Par la faveur du prince, des moyens financiers considérables vous furent attribués pour créer une manifestation de prestige, le Festival d'automne, destiné en fait à quelques privilégiés parisiens, dans le même temps où, partout en France, de jeunes compagnies théâtrales vivent misérablement et où la création artistique se meurt dans de nombreuses provinces faute de soutien de l'Etat. Devenu secrétaire d'Etat, auriez-vous changé ?

La réponse se trouve dans la gestion de votre secrétariat et dans l'analyse de votre budget. Vous n'êtes pas ici, c'est le sentiment du groupe socialiste, pour accomplir une réelle transformation de la vie artistique du pays, mais pour exercer les fonctions de surintendant des plaisirs du monarque et de la classe dirigeante. Pour les autres, c'est-à-dire l'ensemble des 55 millions de Français, presque rien n'est fait.

En ce sens, vous illustrez parfaitement l'esprit général du régime : beaucoup de promesses mais peu d'actes ; quelques mesures spectaculaires et publicitaires, mais aucune réforme profonde ; le tout présenté à grand tapage de formules clinquantes cachant mal une nette aggravation de la situation.

Deux observations permettront de le montrer.

Ma première remarque, qui sera la plus brève puisque les rapporteurs et M. Marcus l'ont déjà souligné, est que, pour la première fois depuis 1970, le budget de la culture diminue en pourcentage par rapport au budget de l'Etat. C'est donc que pour vous-même, comme pour le Gouvernement, la culture est une affaire accessoire, subalterne. C'est un choix politique qui a été fait. « Budget d'imagination », avez-vous dit à propos des quelques fonds publics qu'on vous laisse gérer. Vous ne manquez en effet ni d'habileté pour faire oublier ce fait, ni d'imprudence pour adresser à chacun des promesses dont l'addition dépassera vos moyens financiers.

La deuxième remarque que je développerai un peu plus longuement, est que pour masquer la pénurie et impressionner la société parisienne on affecte un retour au libéralisme, mais, que sous ce couvert, la politique culturelle n'a jamais été aussi autoritaire et aussi centralisatrice.

Autoritarisme d'abord : à tous les niveaux de l'Etat, et le vôtre y compris, on assiste depuis six mois aux plus sordides règlements de comptes. On chasse l'un, on promet l'autre, selon le bon plaisir. L'intolérance vise tous ceux qui ont pu témoigner, même timidement, de leur liberté de parole. Chaque fois, naturellement, on invoque le prétendu changement pour abuser l'opinion. Ainsi, avez-vous témoigné de votre arbitraire et de votre mépris pour les créateurs en interrompant brutalement et injustement l'expérience courageuse et radicalement nouvelle de Jacques Lang à Chaillot. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Par là même vous avez privé de tous moyens de création l'un des hommes de théâtre français les plus connus dans le monde. De même, vous avez déraciné Guy Réthoré du vingtième arrondissement, l'arrachant à son public et à son quartier.

Au mépris des créateurs et du public s'ajoute celui des élus. A Strasbourg, la direction du théâtre national aura été changée quatre fois en trois ans sans consultation des élus municipaux. Vous n'avez pas davantage consulté les maires de Lyon et de Lille pour changer les dix directeurs de leur centre dramatique. Pour justifier ces modifications, vous invoquez la nécessité d'une prétendue mobilité des hommes alors que les directeurs de Chaillot, de Lille et de Strasbourg ont été nommés voici à peine deux ans.

L'autoritarisme peut par ailleurs pleinement s'exercer dans le manquement arbitraire des crédits du fonds d'intervention culturelle : sans aucun contrôle du Parlement, vous répartissez avec d'autres collectivités publiques des sommes qui approcheront bientôt les dix milliards d'anciens francs. Dans le plus grand secret, est décidée l'attribution de subventions importantes selon des critères inconnus — selon l'expression des rapporteurs des deux commissions — au gré du bon plaisir et des influences politiques. Parfois même, il semble que les règles les plus élémentaires de fonctionnement du fonds n'aient pas été respectées. Ainsi, votre festival d'automne aurait reçu par trois fois une subvention du F. I. C. alors qu'elle ne peut être en droit renouvelée au-delà de deux exercices budgétaires.

Ces observations ont été formulées dans les différents rapports. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous aurez à cœur d'y répondre tout à l'heure.

Pour remédier à ces anomalies, il conviendrait qu'un collègue assiste aux délibérations du fonds, qu'un document détaillé retraçant l'ensemble des opérations réalisées soit remis au Parlement, et qu'enfin la Cour des comptes examine les activités du fonds depuis trois ans.

A l'arbitraire dont je viens de parler, s'ajoute l'accentuation de la centralisation culturelle au profit de quelques privilégiés du centre de Paris. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec attention exposer vos intentions. J'affirme qu'on n'en retrouve pas la traduction dans ce qui a été fait et dans ce qui est proposé.

L'inégalité entre Paris et la province n'a jamais été aussi accusée. Je répondrai à ce propos à M. Marcus qu'il ne s'agit pas pour nous de faire le procès de la ville de Paris, mais celui de la politique qui est suivie au niveau de la nation.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Alain Savary. Ainsi près de 56 millions de francs sont attribués aux quatre théâtres nationaux parisiens, c'est-à-dire près du double des crédits — 32 millions — alloués à l'ensemble des centres dramatiques de province. Résultat : la plupart de nos villes sont, trente ans après la Libération, dépourvues d'un centre permanent de création théâtrale. C'est cela le changement !

Autre exemple : 90 millions de francs pour l'Opéra de Paris, 1,4 million de francs pour les activités lyriques provinciales ! C'est cela encore le changement : l'ensemble de nos provinces a droit à 10 p. 100 à peine des crédits destinés à l'art lyrique.

Les mêmes observations peuvent être formulées à propos des musées et des orchestres.

Pour remédier à cette situation vous proposez aux villes de province, dont vous savez qu'elles sont déjà endettées, une participation de 50 p. 100 au financement des activités théâtrales. Je forme le vœu que ces villes, dans la liberté de leur décision, opposent à vos prétentions la réponse qu'il convient.

En définitive, et quoi qu'on dise, les créations d'institutions nouvelles auront lieu principalement à Paris. Que réservez-vous à la province ? Des tournées d'une part, des équipements culturels légers de l'autre, nous répondez-vous, comme si les tournées pouvaient suppléer l'absence de foyers de création et les équipements légers l'absence de salles de théâtre. Qu'on ne s'étonne pas ensuite si beaucoup d'artistes et d'intellectuels quittent les villes de province et si par un véritable *brain-drain*, une sorte de captation de talents, le centre qu'est Paris s'enrichit au détriment de la France entière. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes propos : je ne demande pas qu'on diminue les moyens de création affectés à Paris pour les redistribuer à la province, car ce serait un autre mode de gestion de la pénurie. Je demande, au contraire, qu'on augmente considérablement la totalité des crédits de création, aussi bien pour Paris que pour les provinces.

Je suis néanmoins obligé d'observer que, dans cette situation de misère, la province est plus sévèrement pénalisée que Paris et qu'en définitive on aboutit à l'appauvrissement culturel de l'ensemble du territoire.

Rien ne sera changé à cette situation si, pour calmer des inquiétudes, on nous annonce la création de tel ou tel festival en province ou de tel ou tel centre d'animation culturelle. Dans le désert culturel français, ce ne seront en toute hypothèse que des mesures infinitésimales.

Notre rêve à nous, socialistes, c'est la réalisation d'une véritable « démocratie de la création » : c'est la renaissance d'intenses foyers artistiques et intellectuels dans toutes nos provinces, c'est la participation de chaque citoyen à la création.

Pour faire de ce rêve une réalité, quelques réformes ne suffiront pas. Il faut une puissante et véritable volonté politique capable d'imposer des changements radicaux.

Votre Gouvernement ne la possède pas, c'est pourquoi les socialistes voteront contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le président, mes chers collègues, Je limiterai mon propos aux problèmes qui concernent l'architecture.

Monsieur le secrétaire d'Etat, chacun sait que vous accordez un intérêt tout particulier au théâtre, à l'art lyrique et à la danse et ceux qui, comme moi, se soucient du destin de l'architecture en France, auraient pu craindre que vous ne lui réserviez pas la place qu'elle mérite dans vos préoccupations.

Heureusement, vous venez de prouver que l'architecture ne vous était pas étrangère. Au cours de l'émission « Radioscopie » de la semaine dernière — que j'ai suivie avec intérêt — vous avez déclaré que vous étiez un spectateur bien plus qu'un spécialiste. Vous auriez pu ajouter que vous étiez aussi un promoteur et que vous saviez que la beauté architecturale s'apprécie mieux dans un cadre vivant. C'est pourquoi, sans doute, vous avez choisi un grand architecte pour animer le centre de Paris.

Vos récentes décisions nous redonnent confiance dans l'avenir de l'architecture en France, qu'il s'agisse de la conservation des monuments historiques ou de la pure création architecturale.

Dans le domaine des monuments historiques, vous avez choisi de mettre l'accent sur la conservation des centres historiques d'une centaine de villes. On ne peut qu'être satisfait de cette initiative mais il convient d'en souligner les difficultés.

Les obstacles sont de plusieurs ordres. D'abord, des crédits sont nécessaires : l'intendance et la finance doivent servir votre préoccupation. Ensuite, l'autorité est indispensable : dans le passé votre ministère n'a pas toujours pu imposer les préservations décidées. Tout à l'heure, M. Frédéric-Dupont vous montrera peut-être le fameux exemple de l'immeuble de la rue Oudinot, dans le septième arrondissement.

Vous vous heurterez aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, à des difficultés d'articulation avec les autres services dont dépend l'urbanisme, qu'ils appartiennent aux communes ou au ministère de l'équipement. Le manque de coordination entre les services est souvent cause de retard. C'est une crainte qu'on peut éprouver. J'ai noté, cependant, que vous entendiez recruter deux cent quatre-vingts agents supplémentaires dans les prochaines années. J'espère donc que l'intendance suivra.

La conservation des monuments historiques ne doit pas négliger les villages. Certes, le centre des villes représente un patrimoine inestimable mais il existe dans nos villages un grand nombre de monuments, des églises en particulier, que nous devons tenter de sauver ou de préserver.

Votre deuxième geste significatif a consisté à prendre en considération l'architecture du XIX^e et du XX^e siècle. Conseiller de Paris, j'appartiens au groupe Liberté de Paris qui, depuis quelques années, a enfonché pour cheval de bataille la protection des monuments des XIX^e et XX^e siècles.

J'en profite pour rendre hommage à mon collègue Michel Elbel qui s'est fait le porte parole de nos préoccupations à la tribune du Conseil de Paris.

En tout cas, de ce point de vue, nous ne pouvons qu'être très satisfaits de vos décisions qui ont commencé à se manifester concrètement. Les réalisations d'Hector Guimard, rue La Fontaine, ou ailleurs, seront protégées. L'immeuble situé au numéro 72 de l'avenue Foch sera classé — vous me l'avez vous-même écrit tout récemment.

J'appelle votre attention sur le fait que le patrimoine légué par le siècle dernier n'est pas composé uniquement d'œuvres de très grands architectes : il faut y inclure aussi des ensembles très pittoresques et agréables. On pourrait certainement les classer sous le titre de « sites pittoresques ». J'ai plaidé hier, devant vos services, la cause de la Villa Beauséjour, actuellement menacée par un projet immobilier. Il est encore temps de préserver cette villa qui a fourni à Strauss le sujet d'une valse dédiée à la mémoire de Rossini. A mon avis il vaut la peine de la faire figurer parmi les témoignages du XIX^e siècle que vous comptez préserver.

Votre deuxième orientation, dans le domaine de l'architecture, consiste à aider la création architecturale, c'est-à-dire à favoriser l'apparition d'architectures nouvelles. S'il est bon de préserver, en effet, il est également nécessaire de permettre aux artistes de créer des monuments dignes de notre temps.

Vous avez pris récemment deux initiatives importantes. D'abord, vous avez choisi Ricardo Bofill, un architecte espagnol, pour aménager le centre des Halles. Ensuite, cet architecte sera chargé d'animer une cellule, que vous avez décidé de créer, destinée à promouvoir l'innovation architecturale.

Le choix de M. Ricardo Bofill pour mettre en place, au centre de Paris, un ensemble vert qui soit en même temps architecturé me paraît excellent. Je voterai en faveur de ce projet, au Conseil de Paris, ce soir ou demain. Vous avez trouvé un architecte qui manifeste incontestablement un très grand talent. Nous en avons eu la preuve lorsqu'il est venu nous présenter ses œuvres au Conseil de Paris.

Je n'en suis que plus à l'aise pour émettre quelques réserves au sujet de la forme de la décision. L'idée de consulter quelques architectes éminents, au lieu de lancer un concours architectural dans la forme classique, me semble excellente en raison de la souplesse de la procédure. Néanmoins, une certaine brièveté de délai et quelque flou dans le programme ont conduit les architectes à réagir. Ce n'est pas mon propos d'entrer dans les relations entre la ville de Paris et l'Etat : j'évoque seulement l'émotion, à mon avis légitime, des architectes en général. Il faudrait, autant que possible, éviter de donner l'impression que les jeux sont faits. Dans cette affaire, certains ont estimé que la chose était jugée d'avance.

J'approuve le principe de la consultation sur des idées d'aménagement. Souvent, d'ailleurs, les architectes estiment que les concours organisés leur coûtent trop cher. Cependant, il faudrait formaliser davantage ces consultations et les multiplier.

Quant à la cellule chargée de promouvoir l'innovation, j'ai noté avec satisfaction qu'elle ne serait pas uniquement composée d'architectes étrangers. Des architectes français y participeront. Je ne suis pas du tout nationaliste, vous le savez, mais on aurait pu être étonné qu'après avoir choisi un conservateur suédois pour le Centre Beaubourg, vous preniez un architecte espagnol pour aménager les Halles. Espérons que cette hirondelle qui nous vient d'Espagne nous annonce un printemps pour l'architecture moderne et que les architectes français connaîtront quelques motifs de satisfaction. Actuellement, l'avenir de leur profession les préoccupe à juste titre.

A ce sujet, on a évoqué tout à l'heure un texte qui a été déposé au Sénat et qui n'est toujours pas définitivement voté. Il existe, sans aucun doute, un problème de l'organisation de la profession d'architecte. Sa solution passe par une nouvelle définition des missions de l'homme de l'art.

Les pays qui imposent la présence d'un homme de l'art dans l'élaboration des projets d'urbanisme, notamment pour les lotissements, sont bien inspirés, en comparaison de la France qui, elle, n'impose pas cette obligation et se trouve couverte de réalisations que l'on peut juger horribles. Faire appel à un architecte ne coûte pas vraiment très cher et son intervention est sans doute nécessaire si l'on veut promouvoir une architecture qui s'intègre dans le site et dans le paysage.

Un rajeunissement s'impose. Vous savez, comme moi, que souvent les porte-parole du secrétariat d'Etat à la culture et les architectes qui sont choisis par l'Etat non pas seulement par vous-même mais aussi par d'autres ministres ont certes, été grands autrefois mais il arrive qu'ils se survivent un peu si j'ose dire.

Certaines commissions des sites sont peuplées d'architectes qui ont obtenu le prix de Rome il y a trente ou quarante ans. Un certain rajeunissement me paraît nécessaire pour promouvoir une architecture plus moderne qui prenne en charge le problème du paysage. Personne d'autre que vous, sauf peut-être le ministre de la qualité de la vie, ne peut veiller au respect du paysage qui, sans conteste, fait partie de l'architecture.

Le Nôtre, par exemple, était étroitement associé à la construction de Versailles, de même qu'Alphand l'était aux projets d'Hausmann pour l'aménagement des bois de Vincennes et de Boulogne, ou des Buttes-Chaumont. La présence de paysagistes dans les grandes réalisations modernes est indispensable et votre choix de Ricardo Bofill montre bien l'association intime entre l'architecture et le paysage.

Seul le secrétariat d'Etat à la culture qui a une compétence générale, notamment par sa direction de l'architecture, peut favoriser le rayonnement de l'architecture dans tous les départements, en proposant des consultations et des aides architecturales aux promoteurs. L'aide pourrait être prodiguée d'une manière assez libérale et, si possible, gratuite. La décentralisation de votre idée, si je puis dire, me paraît souhaitable. Il ne faudrait pas qu'elle prenne un caractère purement parisien et qu'elle soit imposée aux échelons locaux.

Je conclurai d'ailleurs sur cette idée de décentralisation, de participation et de démocratisation pour tout dire. Comme M. Savary et vous-même, je sais que le bonheur ne peut venir que de ce que l'on a soi-même réalisé. Le meilleur moyen

d'intéresser les Français à l'architecture et de la rendre vraiment populaire, c'est de donner davantage la parole aux particuliers et aux associations qui se préoccupent de la sauvegarde des sites comme du destin de notre architecture.

Dans ce sens, on pourrait modifier la composition des commissions des sites et reprendre, peut-être, des initiatives comme l'émission télévisée consacrée à la défense des chefs-d'œuvre en péril. L'année dernière, mon collègue M. Daillet, s'adressant à votre prédécesseur, avait regretté la suppression de cette émission. De telles entreprises peuvent populariser les problèmes de l'architecture.

Au fond, l'architecture n'offre-t-elle pas cet avantage de pouvoir être vécue quotidiennement par chaque homme ? Elle est là, présente. Chacun peut la voir. Il n'y a pas à se déplacer comme pour le théâtre ou les festivals. Tous les jours, chaque citoyen se promène dans un milieu architectural qu'il peut contempler. C'est pourquoi l'architecture peut prendre un caractère vraiment populaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget, avez-vous déclaré, est un « budget d'imagination ».

Il ne saurait, pour autant, échapper aux conséquences de l'inflation. Nous ne prendrons donc pas la responsabilité de l'oublier et de cautionner des chiffres qui n'en tiennent pas compte, des chiffres maquillés.

En effet, tous les pourcentages qui y figurent et, à votre exemple, certains commentateurs en font état, doivent être diminués d'au moins 15 p. 100. Encore, s'agissant des activités culturelles, la hausse des coûts réels est-elle très souvent supérieure : le prix de revient d'un décor n'a-t-il pas pratiquement doublé en un an ?

Ainsi calculé, votre projet nous présente un budget de pénurie. Plus encore qu'en 1974, il exprime les limites que le régime fixe aujourd'hui au libre développement de la culture.

Telle est la réalité. Le salon d'automne n'a pu se tenir. L'O. R. T. F. est supprimé, des réalisateurs sont pratiquement en chômage et des cinéastes ne peuvent pas tourner les films qu'ils souhaitent. Les écrivains et les artistes sont toujours démunis des droits sociaux les plus élémentaires. Quant aux plasticiens, ils demeurent dépourvus d'atelier : il a fallu leur action pour obtenir le maintien de la Cité fleurie. Les bourses d'encouragement peuvent être bonnes, mais si elles ne s'accompagnent d'aucune autre mesure, elles risquent de n'être que des billets d'hébergement temporaire.

Dans ces conditions, il faut toute votre imagination pour affirmer que votre intention est de mettre fin aux inégalités sociales en matière de culture et d'être, en ce domaine, le Jules Ferry du *xx^e* siècle, plagiant d'ailleurs le plus illustre de vos prédécesseurs.

C'est illusion ou tromperie. En vérité, il ne saurait y avoir de politique culturelle indépendante et, moins encore, de politique contraire à la politique générale. A politique d'austérité, budget culturel de pénurie. A société en crise, crise de la culture.

Vous mettez l'accent sur la formation, mais l'école des arts décoratifs, comme l'institut de l'environnement, sont dans une situation de plus en plus précaire. L'I. D. H. E. C., pour ne rien dire de l'école de la rue de Vaugirard, se demande s'il lui sera possible de poursuivre sa mission. Les unités d'enseignement de l'architecture ne se nourrissent que de promesses et leur situation empire. La formation artistique de la jeunesse, dans l'enseignement général, est toujours sacrifiée. Avec elle est sacrifié l'un des éléments essentiels de la formation des professionnels : la possibilité d'exercer leur métier, de risquer des recherches et de les soumettre au public, en un mot, de créer.

Cette pénurie est d'autant plus grave qu'elle s'inscrit dans le refus global du Gouvernement de consacrer à la culture les moyens nécessaires. D'où l'extrême misère des bibliothèques, les difficultés des maisons de jeunes et de la culture, le véritable abandon de trop nombreux musées, à Paris comme en province, l'absence de politique de la lecture, les difficultés de plus en plus insurmontables que rencontrent toutes les associations qui contribuent à la vie culturelle.

Faute de pouvoir dégager les moyens nécessaires à une véritable politique nationale et démocratique, vous mettez l'accent sur la circulation des hommes et des œuvres mais, dans le même temps, sous l'effarant prétexte que l'équipement culturel du

pays serait satisfaisant, vous amputez de 25 p. 100 les crédits d'équipement — il est vrai que vous vous êtes montré ici plus prudent que devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Mais la maison de la culture d'Angers est toujours fermée, celle de Bourges procède à des licenciements et les projets d'Orléans et de La Rochelle paraissent désormais incertains.

Dans le même temps, les moyens de fonctionnement demeurent misérables, alors que la circulation des œuvres exige des moyens importants. Vous citez souvent le caractère exemplaire du T. N. P., mais l'augmentation des crédits que vous lui accordez couvre à peine les effets de l'inflation, de sorte qu'aujourd'hui, sauf à renoncer à ses ambitions légitimes de création, le T. N. P. s'interroge sur ses possibilités de refaire cette année ce qu'il a fait l'an dernier, au prix d'une tension difficilement supportable pour l'ensemble de ses personnels.

Il faut, dites-vous, mieux coordonner ce qui existe et en élever la qualité. C'est précisément ce qui souligne l'aggravation de la politique culturelle du pouvoir. Coordonner la pénurie conduit nécessairement à la régression et à l'autoritarisme.

Tels sont les dangers des « chartes culturelles » que vous vous fixez comme objectif prioritaire. Ce que vous en avez dit confirme mon appréciation : elles conduisent inévitablement à de nouveaux transferts de charges aux dépens des collectivités locales, dès lors qu'il y a initiative nouvelle, et à une aggravation de la tutelle gouvernementale.

En matière d'urbanisme, que dire de l'opération des cent villes et de celle des deux cents monuments ? Elles ne s'appuient sur aucun crédit supplémentaire et apparaissent comme dérisoires face à l'urbanisme sauvage nourri par la spéculation immobilière qui met en cause le cadre de vie et défigure la France.

Les municipalités les plus favorables à la coalition présidentielle répugnent elles-mêmes à s'engager dans cette voie et les responsables de certaines d'entre elles, présents sur ces bancs, vont jusqu'à qualifier la démarche de « diktat » insupportable. Comment en serait-il autrement quand on connaît les efforts des collectivités en matière de culture et les menaces qui pèsent sur elles, frappées qu'elles sont par l'ensemble de la politique gouvernementale ?

La semaine dernière, la fédération nationale des centres culturels communaux, dont on connaît le très large éventail politique, n'a accepté vos projets qu'à deux conditions : conserver la maîtrise de sa politique culturelle et ne pas subir le poids de transferts de charges supplémentaires. Puisque vous multipliez les inventaires, pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, ne pas établir publiquement et officiellement d'une manière contradictoire le bilan de l'effort culturel du pouvoir comparé à celui des collectivités locales, en particulier à celui des municipalités démocratiques dirigées par les communistes ? Chacun pourrait juger.

Tels sont les dangers aussi du rôle que vous entendez faire jouer à la radio et à la télévision. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, mon collègue M. Ralite, les a évoqués, pour le cinéma. Il en va de même pour les activités théâtrales.

La retransmission d'œuvres créées en dehors de la radio et de la télévision n'est-elle pas en elle-même négative ? Fonder une politique culturelle sur cette retransmission alors que l'O. R. T. F. est supprimé et que votre budget est un budget de pénurie, c'est porter un coup et à la création théâtrale et à la création télévisuelle.

Enfin, que signifie, en ce domaine, la notion de qualité et quels en sont les critères ?

Les œuvres qui marqueront notre époque ne peuvent naître que de la confrontation avec toutes les œuvres qui contribuent d'une manière indispensable à la vie même de la création artistique. Il ne peut y avoir de progrès des connaissances, il ne peut y avoir de progrès de l'art sans confrontation, c'est-à-dire sans multiplication des recherches, des expériences, donc sans multiplication des foyers de création et de diffusion : théâtres, cinémas, maisons de la culture, maisons de jeunes et de la culture, centres culturels.

Loin de répondre à cette nécessité, votre politique consiste souvent à concentrer des crédits diminués sur des opérations moins nombreuses. Mais les crédits ne s'utilisent pas deux fois.

Quelques œuvres « circuleront » peut-être davantage, mais il y aura moins d'œuvres créées. Le nombre grandira des troupes et des équipes de talent incertaines de leur avenir, à Paris comme en province. C'est là toute la différence entre la décentralisation théâtrale telle que l'avaient conçue ses pionniers,

telle que l'ont développée leurs successeurs, telle que l'ont mise en œuvre, dans les limites du système, certains de vos prédécesseurs.

L'Opéra-studio en apporte une preuve supplémentaire. Sa création comportait un retard essentiel dans le domaine de l'art lyrique et chacun a salué sa première manifestation. Un an après sa mise en œuvre, il se trouve déjà menacé dans ses moyens et dans son implantation et s'il s'agit, comme vous l'avez déclaré, de permettre aux stagiaires de l'Opéra-studio d'intervenir dans des opéras, je ne sais pas que le chemin entre la salle Favart et la salle de l'Opéra soit si long pour que l'Opéra-studio ait eu besoin d'être déplacé.

C'est donc bien la création qui se trouve et se trouvera visée, malgré vos déclarations, par la pénurie des moyens, par la mainmise persistante des grandes affaires qui pénètrent la vie culturelle. le cinéma, l'édition, le disque, la télévision et la radio — mainmise dont vous n'avez rien dit et contre laquelle vous ne prenez aucune mesure — par l'autoritarisme gouvernemental, enfin.

Certes, vous faites personnellement profession de libéralisme, à l'exemple, d'ailleurs, du Président de la République. Mais la suppression de certains anachronismes, en matière de contrôle de films notamment, saurait d'autant moins définir une politique réellement démocratique qu'elle laisse intacts les mécanismes de ce contrôle.

Dans les faits, votre conception de la « circulation » des hommes et des œuvres vous conduit à trancher a priori ce qui, dans les créations et les recherches contemporaines, sera le patrimoine de demain, substituant le fait du prince à la confrontation des écoles et des styles, aggravant les risques d'un art officiel, serait-il de qualité, décidant de mesures arbitraires à l'encontre des hommes de culture, mesures qui ne sont pas sans rappeler les mouvements préfectoraux et sur lesquelles vous êtes demeuré étrangement silencieux ce matin.

Le secrétariat d'Etat à la culture — voilà où nous en sommes ! — s'accorde le droit de délivrer un label de qualité dont dépendraient les moyens, donc les possibilités : théâtre, cinéma, télévision, musique, aucune activité culturelle n'échapperait désormais à ce carcan supplémentaire.

En fait, votre démarche conduit à opposer création et diffusion, quantité et qualité, Paris et la province, telle activité à telle autre et à diviser les hommes de culture. Aussi, comme le déclarait notre collègue Roland Leroy en Avignon : « dans cette situation, il n'y a pas à choisir entre ceux qui sont atteints et ceux qui ne le sont pas », car tous les créateurs, tous les hommes de culture, tous les domaines de l'activité culturelle et, d'abord, de la création, sont atteints.

La journée du 14 octobre 1974, à Paris comme en province — car elle s'est prolongée en province — a été une première et nécessaire réplique des professionnels à cette politique.

En réalité, il ne saurait y avoir de politique culturelle démocratique quand le pouvoir accentue sa mainmise sur la radio et la télévision, bloquant — et vous n'en dites rien — des émissions victimes d'une censure de fait, alors qu'il laisse projeter « l'Orchestre rouge ». C'est le cas, en particulier, des « Amants d'Avignon », comme de l'émission concernant l'énergie atomique de Claude Ostenberger.

Lorsque nous avançons le nom de ces émissions, notamment de cette dernière, nous ne prétendons pas cautionner l'opinion des réalisateurs. Nous constatons simplement que le blocage d'émissions déjà réalisées persiste à la télévision et que vous, monsieur le secrétaire d'Etat à la culture, qui prétendez faire de la télévision un moyen supplémentaire de diffusion, vous demeurez silencieux.

M. Alexandre Bolo. Vous savez que ce n'est pas vrai !

M. Jacques Chambaz. Vous demeurez silencieux quand le pouvoir licencie cinq cents journalistes, procède à des mutations arbitraires.

M. Claude-Gérard Marcus. Les arrestations, ce n'est pas ici !

M. Jacques Chambaz. Pouvoir qui, par ailleurs, lance la police contre les mineurs de Faulquemont et prétexte de la crise à laquelle il est confronté, avec l'ensemble du monde capitaliste, pour justifier une politique de pénurie et d'austérité ; pouvoir qui s'en prend — et le secrétaire d'Etat à la culture demeure silencieux — au persiflage des grands moyens d'information.

Tel est, monsieur le secrétaire d'Etat, l'encadrement de votre politique. Et, non seulement vous demeurez silencieux, mais vous espérez tirer profit de cette situation, par exemple en matière de télévision, comme s'il était possible de fonder une politique culturelle sur la mise en cause de secteurs entiers de la vie artistique et littéraire, comme si la vie culturelle ne représentait pas une circulation, au sens vrai du terme cette fois, dont les divers éléments sont à la fois autonomes et solidaires.

Le budget de régression relative, sinon absolu, que vous nous proposez est un budget de fuite, un budget de démission qui s'inscrit dans et qui exprime la politique générale du pouvoir giscardien, une politique qui accentue les traits négatifs d'une politique culturelle qui compromet l'avenir de la culture.

M. Alexandre Bolo. De toute façon, vous auriez voté contre le budget. Alors, qu'est-ce que cela peut faire ?

M. Jacques Chambaz. Qu'il me soit permis de relever cette interruption.

Vous donnez, monsieur, un bel exemple de votre conception de la démocratie en disant, lorsque je parle au nom du groupe communiste qui représente plus de 20 p. 100 des Françaises et des Français : « Qu'est-ce que cela peut faire ? » Il faut croire que vous suivez, vous aussi, l'exemple de M. le ministre de l'intérieur. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Alexandre Bolo. Je ne suis pas de ses amis !

M. Jacques Chambaz. Vous agressez de façon intolérable l'Assemblée nationale tout entière, car elle est indivisible !

M. Emmanuel Hamel. Monsieur Chambaz, puis-je faire appel à votre courtoisie pour m'autoriser à vous interrompre ?

M. Jacques Chambaz. Non, je préfère poursuivre mon intervention afin de ne pas abuser du temps de l'Assemblée.

M. Emmanuel Hamel. Je prends acte de votre refus.

M. Alexandre Bolo. Voilà bien un refus courtois et démocratique !

M. le président. Poursuivez donc, monsieur Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat — je ne parle pas de M. Peyrefitte, qui ne fit que passer — était fermé au mouvement de l'art contemporain, porteur d'idées d'un autre temps, et il tenta d'imposer une sorte d'ordre moral qui provoqua une protestation diverse dans ses formes, profonde, responsable.

Votre réputation est différente et plus avantageuse. On a cru devoir, ce matin encore, saluer votre courage, votre esprit de concertation.

Mais votre budget est encore plus dérisoire que celui de votre prédécesseur et il traduit une situation de crise plus sérieuse, donc une politique plus dangereuse. Tant il est vrai que le problème n'est ni de juger les hommes, ni d'apprécier les intentions, mais de dégager les lignes de force d'une politique qui, par des moyens différents, vise au même but, parce qu'aux prises avec les mêmes nécessités, des nécessités plus impératives aujourd'hui qu'hier.

Et je soulignerai ici, avant de terminer, la gravité des propos que vous avez tenus, en conclusion, à propos de la création et de la culture. Une politique culturelle nationale et démocratique doit, certes, avoir pour objectif d'élever les capacités de tous et de chacun. Mais tout s'y oppose dans un régime qui refuse de satisfaire aux exigences les plus élémentaires de la participation des citoyens à leurs propres affaires.

Surtout, il y a démagogie, dans le domaine de l'art et de la littérature, démagogie dangereuse pour l'ensemble de la vie culturelle, à nier l'écart qui existe et existera encore longtemps entre le pouvoir émancipateur de l'art et le rôle transformateur de la classe ouvrière et des masses populaires. L'avenir de la culture exige, selon nous, que soient rejetées en ces domaines, et toute conception démagogique et toute conception élitiste.

Il ne s'agit donc, pour apprécier définitivement votre budget, ni des structures de votre ministère, ni de substituer à une politique qui frappe en priorité la création, les vertus imaginaires d'une animation culturelle incapable de surmonter en elle-même les inégalités sociales devant la culture.

Nous le répétons, nous luttons pour une culture moderne et démocratique, au plus haut niveau pour l'ensemble de ses composantes et, dans le même temps, pour le plus grand nombre enfin délivré des mutilations que lui impose le grand capital.

Sur ce terrain, les luttes et les revendications des travailleurs, qu'il s'agisse du temps et des moyens de vivre, du Concorde ou de l'énergie, de la formation, de l'urbanisme, des possibilités de lire, de voir, d'entendre, recourent les luttes et les aspirations des hommes de culture. C'est à cette lutte que nous les appelons pour imposer des reculs au Gouvernement, pour exiger des changements réels.

Les propositions que nous avons élaborées, avec la participation de nombreux intellectuels communistes et non communistes, prennent en compte cette démarche d'ensemble qui trouve son expression dans le programme commun de gouvernement, programme pour la culture, programme pour les intellectuels, par l'ensemble de ses dispositions qui s'attaquent réellement à la domination du grand capital, par son appel à une plus large démocratie, et qui dessine les contours d'une politique culturelle réellement novatrice. (*Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen et les mesures à mettre en œuvre pour la combattre et assurer la défense de la nature.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 ; (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture (suite) :

(Annexe n° 9. — M. Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome V, de M. Filloud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1231, tome VI, de M. Ralite (cinéma), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Qualité de la vie :

ENVIRONNEMENT :

(Annexe n° 26. — M. Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XI, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1235, tome XV, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

JEUNESSE ET SPORTS :

(Annexe n° 27. — M. Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XII, de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

